

# **MASTER 1**

## **Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral**

---

**Année 2015/2016**

Master **Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral**  
Université du Littoral-Côte d'Opale  
220 avenue de l'Université B.P.65526 - 59379 Dunkerque  
Tél : 03.28.23.68.32 - Courriel : [secr-dt@univ-littoral.fr](mailto:secr-dt@univ-littoral.fr) - <http://mutudil.univ-littoral.f>

## **SOMMAIRE**

---

1. PRESENTATION GENERALE DU MASTER.....	3
2. ORGANISATION GENERALE DES COURS .....	5
3. CALENDRIER UNIVERSITAIRE.....	7
4. LES SPECIFICITES DU MASTER.....	8
5. PRESENTATION DES CONTENUS PEDAGOGIQUES.....	9
6. LE STAGE ET LE MEMOIRE .....	29
7. LISTE DES ENSEIGNANTS QUALIFIES POUR DIRIGER LE MEMOIRE.....	35
8. EXEMPLES DES STAGES EFFECTUES PAR LES ETUDIANTS .....	37
9. LISTE DES INTERVENANTS.....	41
10. SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (SUAIO IP).....	42
12. L'ASSOCIATION ETUDIANTE DIT'L .....	43
13. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES .....	44

# **1. PRESENTATION GENERALE DU MASTER**

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Le master PAUL forme des professionnels capables de maîtriser la chaîne d'élaboration des programmes territoriaux (définition d'objectifs, élaboration de diagnostics, conception de projets, programmation, mise en œuvre, évaluation) lesquels portent sur l'ensemble des champs concernés (culturel, touristique, social, urbain, environnemental, etc.) couvrant différentes échelles spatiales et temporelles. Le Master prépare des développeurs et des gestionnaires des territoires. La formation appelle ainsi à une solide culture générale et à une culture technique spécifique.

Le Master PAUL s'inscrit dans la Mention «Urbanisme et Aménagement » et qui comporte trois autres Masters ?

Tout étudiant du Master PAUL peut choisir un enseignement d'ouverture proposé par l'un ou l'autre des quatre Masters composant la Mention. Cette possibilité permet à l'étudiant d'affirmer une compétence qu'il pourra faire valoir lors de sa démarche d'insertion professionnelle auprès des employeurs privés ou publics. ?

## **DEBOUCHES**

Le master offre des débouchés vers les collectivités territoriales (municipalités, intercommunalités, départements, régions), les services de l'État (Services maritimes, DDTM, DREAL...), les offices publics d'aménagement, les équipements culturels, les sociétés d'économie mixte, les bureaux d'étude privés, les organismes transrégionaux et transfrontaliers, le secteur associatif impliqué dans les projets de développement du territoire et du littoral.

## **PARTENAIRES**

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stage, proposent des sujets d'étude (projet Projepro en M1 et atelier du M2 notamment) ou participent directement aux enseignements. Ces organisations sont des collectivités territoriales, services de l'État, agences d'urbanisme, bureaux d'étude privés, organismes transrégionaux et transfrontaliers, associations dans le domaine du développement territorial...

Ces organisations sont locales (Côte d'Opale) et régionales (Nord-Pas de Calais) mais également nationales et internationales. La formation profite en effet de sa situation géographique (proximité de l'Angleterre et de la Belgique).

## **CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION**

Peuvent faire acte de candidature les étudiants titulaires d'une Licence en Sciences Humaines et Sociales : géographie, aménagement, sociologie, sciences économiques, gestion, histoire ou droit (liste non exhaustive).

Les étudiants ayant une licence hors SHS et les étudiants titulaires d'un diplôme étranger (hors Union Européenne) doivent demander la validation de celui-ci auprès des services de la scolarité ([scol-ve@univ-littoral.fr](mailto:scol-ve@univ-littoral.fr)). Les dossiers sont à télécharger sur [http://www.univ-littoral.fr/formation/inscription/validation\\_etudes\\_dap.htm](http://www.univ-littoral.fr/formation/inscription/validation_etudes_dap.htm) et à remettre entre début mars et mi-mai pour un rentrée en septembre.

## **EQUIPE DE DIRECTION**

### **Directrices de la formation:**

- Séverine Frère (responsable du M1) : Maître de Conférences en Aménagement du Territoire ([severine.frere@univ-littoral.fr](mailto:severine.frere@univ-littoral.fr))
- Anne-Peggy Hellequin (responsable du M2) : Maître de Conférences en Géographie-Aménagement ([aph@univ-littoral.fr](mailto:aph@univ-littoral.fr))

Secrétaire de la formation : Jocelyne Aubert ([secr-dt@univ-littoral.fr](mailto:secr-dt@univ-littoral.fr))

## 2. ORGANISATION GENERALE DES COURS

TRONC COMMUN M1		h/etu	ECTS	COEF
<b>Semestre 1</b>				
<b>UE 1: Techniques de communication</b>				
Anglais	C. Gaillard / L. Hocquez	25		
Expression graphique	A. Jouvenel	10		1
<b>UE 2: Diagnostic de territoire et aide à la décision</b>				
Sources et analyse de données	AP.Hellequin / H Flanquart	15		
Techniques d'enquête : entretien et questionnaire	H. Flanquart / J. Boissonade	24		
ProjetPRO	P. Duponchel	20		
Méthodologie de projet	P. Duponchel	20		
<b>UE 3: Projet professionnel</b>				
Insertion professionnelle	SUAIO / S.Frère	20		
Aide à la recherche de stage	A. Soler	5		
<b>UE 4: Préparation aux concours de la FPT</b>				
Préparation aux concours de la FPT (méthodologie) :	SF/ALB/CG/M.Delporte	25		
Préparation aux concours de la FPT : Administration territoriale	A. Soler	20		
<b>UE 5 Aménagement et politiques publiques territoriales</b>				
Politiques publiques locales	S. Valcke	20		
Aménagement du territoire et planification territoriale	I.Calvo/A.Soler/AP.Hellequin	20		
Droit de l'environnement	C. Roche	20		
<b>Semestre 2</b>				
<b>UE 6: Outils de l'aménagement</b>				
Anglais	C. Gaillard / L. Hocquez	25		
Méthodologies de la recherche et de la documentation	A. De Maupéou / I.Calvo	10		
SIG	J. Lherbier	20		
<b>UE 7 : Environnement et territoire</b>				
Environnement et politiques publiques	O. Bury	20		
Durabilité et démarche participative	I. Calvo + ?	20		
Risques et société	A. Le Blanc / H. Flanquart	20		
<b>UE 8: Options (3 parmi les 6)</b>				
Sociologie des territoires	J. Boissonade	20		
Politiques de la ville		20		
Théories de l'aménagement de l'espace	A.P. Hellequin	20		
Gestion des espaces littoraux et maritimes	S.Valcke /M.Ruz ou VH / C.Rufin	20		
Dynamiques naturelles	M. Ruz	20		
Politiques portuaires	J.M. Joan	20		
<b>UE9: Stage (3-5 mois)</b>				
<b>TOTAL MASTER 1</b>		<b>419</b>		

### **3. CALENDRIER UNIVERSITAIRE**

L'année universitaire comporte 28 semaines suivies de 3 mois de stage professionnel(M1).

La présence des étudiants est indispensable à la rentrée en septembre afin de commencer le travail effectivement.

Attention, les dates peuvent être modifiées en fonction des projets

**Accueil des étudiants (pré-rentrée) :** lundi 7 Septembre 2015– 14 h 00

**Journées d'intégration :** Du mardi 8 au vendredi 11 septembre 2015

**Début des cours :** lundi 14 septembre 2015

**Présentation de l'état d'avancement du projet PROJEPRO :** jeudi 10 Décembre 2015

**Congés universitaires de Noël :** du samedi 19 décembre après les cours au lundi 4 janvier 2016 matin

**Date limite de retour des dossiers écrits :** lundi 4 janvier 2016

**Journée Portes Ouvertes :** samedi 30 Janvier 2016

**Calendrier CLES - CLES 1 espagnol et allemand :** jeudi 3 mars 2016

CLES 1 anglais : vendredi 15 janvier et vendredi 4 mars 2016

CLES 2 espagnol et allemand : jeudi 3 décembre 2015

CLES 2 anglais : vendredi 4 décembre 2015

**Vacances d'hiver :** du samedi 13 février après les cours au lundi 22 février 2016 matin

**Soutenance des ateliers :** jeudi 24 mars 2016

**Stage 1ère année :** du 30 mars au 26 Juin 2016

**Soutenances de stage :** 29 et 30 Juin 2016

## **4. LES SPECIFICITES DU MASTER**

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire et afin de dépasser les formules classiques d'enseignement, le Master PAUL a développé une série d'outils et d'innovations pédagogiques, destinés à développer les compétences des étudiants, qu'il s'agisse de mises en situation professionnalisantes qui vont conduire au stage de fin d'année (3 mois en M1 et 5 à 6 mois en M2) ou d'initiatives visant à ouvrir le Master sur des problématiques connexes à celle traitées en propre.

### **Le projet « PROJEPRO » :**

Le projet PROJEPRO est un projet transversal commun à tous les étudiants de première année. Chacun d'entre eux travaille un des aspects d'une problématique qui est proposée par l'équipe enseignante. Tous les étudiants de M1 s'associent dans la réflexion et rédigent un mémoire qui est soutenu collectivement en fin d'année.

Ce projet est donc transversal :

- Entre les étudiants, préparant par-là à l'atelier de deuxième année ;
- Entre les enseignements eux-mêmes, conduisant à une plus grande cohérence de la formation.

### **Les Journées d'intégration :**

Le nombre d'étudiants du Master est volontairement limité à un petit groupe. Les journées d'intégration permettent de poser les premiers jalons d'une solidarité entre les étudiants, qui va se révéler être une condition indispensable de leur réussite personnelle.

Elle permet en outre d'aborder des territoires et des problématiques inédites qui vont rester le plus souvent comme une expérience commune, partageable ensuite par les étudiants.

### **Le Voyage d'études :**

Préparé en partenariat avec l'association des étudiants du Master PAUL (Association DITL), ce voyage combine la découverte d'une ville ou d'une région -à l'étranger ou en France- et la rencontre avec des questions territoriales (environnement, politique publique...) et des professionnels locaux qui vont se proposer d'y répondre.

Les étudiants sont responsables de l'organisation et du déroulement du voyage. Les enseignants veillent à la bonne tenue scientifique des activités et des rencontres proposées.

## 5. PRESENTATION DES CONTENUS PEDAGOGIQUES

### SEMESTRE 1

#### U.E. 1 TECHNIQUES DE COMMUNICATION

Cours	<b>ANGLAIS 25 H</b>
Année	Master 1
Enseignants	Cyrille GAILLARD
Plan du cours	<p><b>OBJECTIF DU COURS</b> : Renforcer la maîtrise de la langue anglaise en apportant aux étudiants une richesse de vocabulaire, y compris celui de leurs futurs métiers, une qualité d'expression et d'écriture tout en renforçant leur capacité d'écoute et de compréhension de la langue anglaise.</p> <p><b>PLAN DU COURS</b> : Lors du cours, je prendrai appui sur des documents vidéo et écrits pour aborder, en anglais, les thèmes étudiés dans les Master Paul et EGEDD. Ces documents seront aussi le point de départ de révisions ciblées sur des points de grammaire ou d'expression insuffisamment maîtrisés.</p> <p>Parmi les thèmes abordés : Urbanisme (les cités jardins, l'effet Bilbao etc) aménagement du littoral, développement durable (énergie, tourisme, gestion des déchets), développement portuaire, risques (pollution de l'air, réchauffement climatique lié aux émissions de CO2 humaines), les acteurs publics (collectivités et autres institutions) , les coopérations transfrontalières, la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle etc.</p> <p>Des ateliers spécifiques seront également prévus : CV, lettre de motivation, entretien en anglais et jeu vidéo éducatif (sous réserve).</p> <p>.</p>
Bibliographie	<p>Dans le cadre du programme LANSAD, le contrôle des connaissances devra permettre d'évaluer les aptitudes des étudiants dans la compréhension écrite et orale, la qualité de l'expression écrite et orale. L'examen final semestriel portera sur un des thèmes abordés durant le cours (mais avec un document original).</p> <p>Les étudiants sont de plus tenus d'assurer 10 heures de recherches individuelles sur le Centre de Ressources en Langues (CRL) par semestre.</p>
Contrôle des connaissances	<p>The Third Industrial Revolution: How Lateral Power Is Transforming Energy, The Economy, and The World de Jeremy Rifkin</p> <p>Joan Busquets - The city in layers - Author:Sabine Lebesque, Vibeke Gieskes</p>



Cours	<b>EXPRESSION GRAPHIQUE (10 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Antoine JOUVENEL
Plan du cours	<p>Ce cours a comme objectif de donner aux étudiants les outils pour traduire graphiquement leurs informations géographiques. Il abordera les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Eléments de sémiologie graphique : comment dessiner une carte aisément intelligible (prévoir papier blanc et matériel de dessin : crayons et feutres de couleurs, etc.)</li> <li>2. Les diagrammes en géographie : quels types de graphique choisir pour représenter l'information statistique (travail avec Microsoft Excel ou Open Office Calc)</li> <li>3. Les croquis géographiques : comment dessiner facilement un beau croquis (travail avec Adobe Illustrator)</li> </ol> <p>Les premières séances auront lieu en salle de cours, celles de la 3<sup>ème</sup> partie, en salle informatique</p> <p>Ce cours s'articule étroitement avec celui d'initiation aux Systèmes d'Information Géographique</p>
Bibliographie	<p>BLIN E. &amp; BORD J.P., 1993, <i>Initiation géo-graphique ou comment visualiser son information</i>, SEDES, Paris 284 p.</p> <p>BERTIN J., 1999, <i>Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes</i>. Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences, Paris, 431 p.</p> <p>Les étudiants sont vivement encouragés à se former à l'infographie avec Adobe Illustrator avant le cours. Ils pourront pour cela consulter les tutoriaux suivants :</p> <p><a href="http://www.tutoriauxillustrator.com">http://www.tutoriauxillustrator.com</a>  <a href="http://www.video-tuts.fr/tutorial-illustrator/">http://www.video-tuts.fr/tutorial-illustrator/</a>  <a href="http://www.tutopla.net">http://www.tutopla.net</a>  <a href="http://www.pixtiz.com/tutorial-illustrator">http://www.pixtiz.com/tutorial-illustrator</a></p>
Contrôle des connaissances	

## UE 2 – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET AIDE A LA DECISION

Cours	<b>SOURCES ET ANALYSE DES DONNEES (15 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Anne-Peggy Hellequin : <a href="mailto:aph@univ-littoral.fr">aph@univ-littoral.fr</a> Hervé Flanquart : <a href="mailto:hflanquart@yahoo.fr">hflanquart@yahoo.fr</a>
Plan du cours	<p>Aujourd'hui, il y a de la part des instances gouvernementales et gestionnaires, mais aussi du citoyen, une forte demande d'expertise, une demande qui s'adresse directement aux sciences sociales. Les données sont nombreuses et multiples, leur collecte s'est généralisée et diversifiée, fichiers administratifs, enquêtes et entretiens. En parallèle, la révolution informatique a favorisé le stockage et le traitement toujours plus rapide des bases de données toujours plus importantes par taille. Il faut désormais gérer et exploiter au mieux ces « gisements ».</p> <p>Ce cours apporte un éclairage sur les différentes sources disponible aujourd'hui en sciences sociales, avec une analyse plus poussée du recensement français, un regard sur la façon dont ces données sont construites, et leur mode d'exploitation. La question juridique sera également abordée (partage des données et implications juridiques).</p>

	Séance 1 : Sciences sociales et leur données (TD :ONU, Eurostat) Séance 2 : INED Séance 3 : Produits INSEE : thèmes, formes et niveaux géographiques Séance 4 : Données INSEE (Portrait des régions, RGP, Sirène...) Séance 5 : Statistique agricole (Agreste et RGA)
Bibliographie	Liste d'ouvrages, de revues et d'articles seront remis lors de la première séance
Contrôle des connaissances	Evaluation sur dossier

Cours	<b>TECHNIQUES DE QUESTIONNAIRE ET D'ENTRETIEN (24 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Jérôme Boissonade : <a href="mailto:jerome.boissonade@univ-littoral.fr">jerome.boissonade@univ-littoral.fr</a> Hervé Flanquart : <a href="mailto:hflanquart@yahoo.fr">hflanquart@yahoo.fr</a>
Plan du cours	<p>Connaître les principales règles et techniques de l'enquête sociologique par questionnaire.</p> <p><b>TECHNIQUES DE QUESTIONNAIRE :</b> La technique de l'enquête par questionnaire : la problématique, les hypothèses, l'échantillonnage, les différents types de questions, etc. Réalisation d'un questionnaire, sous SPHINX, en lien avec le thème du projet PROJEPRO de l'année. Passation du questionnaire et enregistrement des données recueillies (exercice en situation réelle)</p> <p><b>TECHNIQUES D'ENTRETIEN</b> <b>OBJECTIF DU COURS :</b> Le but sera de favoriser avant tout l'interprétation des données recueillies, afin de permettre leur exploitation pour l'aide à la décision dans le cadre de ProjetPRO. Dans un premier temps, il s'agira de réaliser individuellement des textes qui démontrent en quoi les interviewés apportent des éléments de réponse à la problématique collective choisie. Dans un deuxième temps, il s'agira de lier ces entretiens au questionnaire réalisé par ailleurs et au rapport final de ProjetPRO. Un suivi régulier permettra d'orienter les étudiants, un guide méthodologique et des outils pédagogiques pratiques seront communiqués, et des textes de référence leur permettront de saisir l'enjeu essentiel de ce travail d'entretien : interpréter et exploiter les données pour l'aide à la décision.</p> <p><b>PLAN DU COURS :</b> Trois entretiens à réaliser individuellement vont rythmer le travail : 1. Entretien individuel croisé entre étudiants autour de la problématique liée à ProjetPRO 2. Entretien individuel avec un acteur lié à la problématique de ProjetPRO 3. Entretien individuel de vérification des pistes du questionnaire avec un spécialiste de la problématique liée au ProjetPRO. 4. Travail collectif d'interprétation des résultats 5. Intégration et restitution dans le dossier final de ProjetPRO</p>
Bibliographie	BLANCHET A., GOTMAN A. <i>L'enquête et ses méthodes : l'entretien</i> , Paris, Nathan, collection 128, 1992

Contrôle des connaissances	Contrôle continu par la réalisation des comptes-rendus d'entretiens 2 et 3. Evaluation du dossier final. En cas de rattrapage dans cette matière « entretien », il s'agira de réaliser un nouvel entretien individuel.
----------------------------	--

Cours	<b>PROJET TRANSVERSAL PROJEPRO (20 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Pierre Duponchel : <a href="mailto:pierre59.dup@orange.fr">pierre59.dup@orange.fr</a>
Plan du cours	
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	

Cours	<b>METHODOLOGIE DE PROJET (20H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Pierre Duponchel : <a href="mailto:pierre59.dup@orange.fr">pierre59.dup@orange.fr</a>
Plan du cours	
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	

### UE 3 – PROJET PROFESSIONNEL

Cours	<b>INSERTION PROFESSIONNELLE (20 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Séverine FRERE – <a href="mailto:suaiodk@univ-littoral.fr">suaiodk@univ-littoral.fr</a>
Plan du cours	<p>L'unité consacrée à l'insertion professionnelle est un module permettant de mener une réflexion sur les atouts et compétences de l'étudiant et sur son propre marché de l'emploi afin de mettre en œuvre son projet personnel et professionnel et bien démarrer une recherche d'emploi ou de stage.</p> <p><u>Méthode de travail</u> :</p> <p>Les méthodes utilisées sont le travail en sous-groupe et les échanges entre les participants et les animateurs. Un travail individuel sera demandé entre chaque séance.</p> <p><u>Séance 1</u> : (durée 3 heures) Atelier de travail sur le thème du Bilan : travail individuel portant sur l'appropriation de ses acquis en termes de savoirs théoriques en compétences pratiques, directement utilisables sur le marché de l'emploi.</p> <p><u>Séance 2</u> : (durée 3 heures) <u>Atelier de travail sur le thème du Bilan</u> : travail de mise en valeur et de présentation d'une réalisation de l'étudiant. Détermination et illustration de traits de personnalité.</p> <p><u>Atelier de travail sur le thème du Projet</u> : les étudiants doivent ensuite</p>

	<p>identifier leurs valeurs et motivations et élaborer leur projet professionnel à l'aide d'annonces d'offres d'emploi qu'ils ont trouvées passées au crible à l'aide d'une grille de lecture</p> <p><u>Séance 3</u> : (durée 3 heures)</p> <p>Présentation du PEC (Portefeuille d'Expériences et Compétences)</p> <p>Travail individuel sur la réalisation du PEC de chaque étudiant.</p> <p><u>Séance 4</u> : (durée 3 heures) (en groupe de 12 étudiants maximum)</p> <p>Atelier de travail sur le thème du marché : un travail mené sur le marché de l'emploi : entreprises, secteurs d'activité, fonctions et postes exercés à l'aide du fond documentaire des centres du SUAIO.</p> <p><u>Séance 5</u> : (durée 1,5 heure) (en groupe de 12 étudiants maximum)</p> <p>Présentation du projet professionnel et du plan d'action à réaliser pour chaque étudiant. Atelier de travail sur la lettre de motivation</p> <p><u>Séance 6</u> : (durée 3 heures)</p> <p>Atelier de travail sur la lettre de motivation et le CV : conseils sur la</p> <p><u>Séance 7</u> : durée 3 heures</p> <p>Relecture des CV de chaque étudiant</p> <p><u>Séance 8</u> : Simulations d'entretien : environ 1 heure par étudiant</p> <p>Entraînement à l'entretien d'embauche avec une simulation individuelle d'entretien</p> <p><u>Séance 9</u> : Débriefing des simulations d'entretien (1 heure)</p> <p>Sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (2 heures animées par des intervenants du CEL)</p>
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	Note de participation (5 points) et dossier à réaliser et à présenter à l'écrit ou à l'oral (15 points)

Cours	<b>AIDE A LA RECHERCHE DE STAGE (5 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Alexandre Soler <alexandre.soler@cg59.fr>
Plan du cours	<p><u>Méthodologie de la recherche</u> :</p> <p>Ce cours a comme objectif d'aider les étudiants dans la rédaction de leur mémoire, essentiellement du point de vue méthodologique.</p> <p>Après des rappels sur les méthodes de recherche et d'exposition, le contenu aidera les étudiants dans le choix de leur sujet, leur méthode de recherche ainsi que dans l'élaboration de leur problématique.</p> <p>On insistera sur des aspects comme le choix d'un sujet, la construction d'une problématique, mais aussi sur la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte, la bibliographie ou la présentation écrite (aspects formels du document) et orale (soutenance). Un accent particulier sera mis sur le plagiat et ses conséquences.</p>
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	La note du cours « Recherche documentaire » correspondra à 10 % de la note finale du mémoire

#### UE 4 – PREPARATION AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cours	<b>MÉTHODOLOGIE DE L'ORAL ET DISSERTATION (25H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Séverine Frère : <a href="mailto:severine.frere@univ-littoral.fr">severine.frere@univ-littoral.fr</a>

	Antoine Le Blanc : <a href="mailto:antoine.le-blanc@univ-littoral.fr">antoine.le-blanc@univ-littoral.fr</a> + conférenciers
Plan du cours	Etre capable de se présenter à des concours de catégorie B ou A (bac et bac +3) de la fonction publique (Etat et/ou collectivités) : rédacteur territorial, concours du Ministère de l'Ecologie (par ex. secrétaire administratif des administrations de l'Etat (B) ou d'autres ministères (culture ...) Epreuves préparées <ul style="list-style-type: none"> <li>- pratique de la dissertation de la culture générale</li> <li>- analyse de dossier documentaire</li> <li>- rédaction d'une note de synthèse</li> <li>- préparation à l'épreuve orale du commentaire de texte</li> </ul>
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	Pratique à la dissertation de culture générale Communication écrite et orale

Cours	<b>ADMINISTRATION TERRITORIALE (20 H)</b> (Mutualisé avec Master Culture et Langues)
Année	Master 1
Enseignants	Alexandre Soler
Plan du cours	Le cours a pour objet d'initier les étudiants à l'Administration des Collectivités Territoriales en France et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités. Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre. La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation...) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales. Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupement de Communes
Bibliographie	Donnée lors du premier cours.
Contrôle des connaissances	QCM de 2 heures

## UE 5 – AMENAGEMENT ET POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

Cours	<b>POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES (20 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Simone VALCKE : <a href="mailto:simone.valcke@hotmail.fr">simone.valcke@hotmail.fr</a>
Plan du cours	Proposer aux étudiants une approche théorique de l'économie publique locale, puis analyser l'évolution récente des politiques publiques menées en France au niveau local depuis la décentralisation : problématiques et débats actuels (en vue de préparer les étudiants aux concours de la fonction publique territoriale) <b>PLAN DU COURS :</b>

	<p><b>CH 1 : Qu'est-ce que l'économie publique locale ?</b>  SI - Justification théorique de l'intervention publique (relations Etat/marché)  SII – De la notion de bien collectif à celle de BPL  SIII – Les problématiques de l'EPL : répartition/localisation/financement</p> <p><b>CH 2 : L'action publique locale et son évolution depuis la décentralisation</b>  SI – La politique d'aménagement du territoire (historique)  SII – Les acteurs des PPL : Structure de l'administration française / Effets économiques et territoriaux de la décentralisation  SIII – Le rôle des collectivités locales dans la politique de services publics : les valeurs du service public / les débats au niveau européen (directive Bolkestein)  SIV – L'évaluation des PPL : la notion de performance/ approche critique</p> <p><b>CH 3 : Un exemple de politique publique « transversale » : la politique de la ville</b>  Donner aux étudiants une bonne connaissance des notions fondamentales de l'économie publique, ainsi que des principales problématiques étudiées par différents auteurs ; Proposer ensuite une approche concrète et actuelle des politiques locales en France dans le cadre de la décentralisation ; et enfin analyser des exemples de politiques locales « transversales » : la politique de la ville en fournira le contexte</p> <p>Chapitre 1 : Concepts et courants théoriques :  - La justification de l'action publique  - Des biens collectifs aux BPL  - Les problématiques essentielles : répartition, localisation et financement des BPL</p> <p>Chapitre 2 : Orientations de politiques publiques locales :  - Les grandes tendances récentes  - La décentralisation et ses conséquences (aperçu du projet de réforme actuel des collectivités territoriales)</p> <p>Chapitre 3 : La politique de la ville :  - Les évolutions récentes (rappel historique)  - Les nouveaux principes de l'urbanisme durable  - Les contradictions de la « ville durable »</p>
Bibliographie	<p>Derycke P. et Gilbert G. 1988 Economie publique locale Economica  Falzon M. 1996 Les interventions économiques des collectivités locales Crédit local de France  Marchand M. 1999 L'économie de la décentralisation PUR  Portal F. 2002 La planification stratégique dans les collectivités territoriales LGDJ  Lamarque D. 2005 L'évaluation des politiques publiques locales LGDJ  Barberis I. 2009 L'idéologie de l'évaluation : la grande imposture PUF</p> <p>Revue :  Cahiers Français n° 362 mai-juin 2011 « Les collectivités locales : 30 ans de décentralisation  Pouvoirs locaux  Revue Française de Finances Publiques</p>
Contrôle des connaissances	Ecrit (2 h) : dissertation ou plan détaillé rédigé

Cours	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION TERRITORIALE (20H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Iratxe Calvo-Mendieta : <a href="mailto:i.calvo@univ-littoral.fr">i.calvo@univ-littoral.fr</a> / Delphine Acloque delphine.acloque@univ-littoral.fr/
Plan du cours	<p>L'objectif de ce cours est de retracer les grandes étapes de l'aménagement du territoire en France et de présenter les enjeux actuels des politiques d'aménagement, les outils de ces politiques, ainsi que la diversité des acteurs concernés.</p> <p>C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et notamment avec la création de la DATAR en 1963, que naît la politique d'aménagement du territoire en France. Dirigée par un acteur étatique « tout-puissant », elle se caractérise alors par une succession de plans et de lois visant à un meilleur équilibre et à la modernisation du territoire français. Les enjeux et objectifs de l'aménagement sont progressivement infléchis en lien avec l'évolution du contexte économique, idéologique et politique aux échelles nationale, européenne et mondiale. La crise des années 1970, la construction européenne, la mise en concurrence accrue des territoires dans un contexte de mondialisation économique, ainsi que les revendications environnementales accrues constituent autant de facteurs qui viennent renouveler les principes, les enjeux et les acteurs de l'aménagement du territoire français.</p> <p>Après avoir présenté les principaux objectifs, les grands dilemmes et les outils de la politique d'aménagement du territoire, nous analyserons le renouvellement et la diversification de ses acteurs, en montrant comment la suprématie de l'Etat laisse la place à d'autres acteurs, qu'ils soient locaux ou supranationaux. Nous étudierons alors les enjeux contemporains de l'aménagement en France : compétitivité, développement durable, insertion dans des ensembles régionaux plus vastes, mais aussi affirmation de la société civile, participation citoyenne et conflits. Nous appuierons notre réflexion sur des études de cas, témoignant des transformations des politiques d'aménagement au sein de différents types d'espaces (villes, espaces ruraux, montagnes, espaces frontaliers) et dans une diversité de secteurs (transports, activités économiques, protection de l'environnement).</p>
Bibliographie	<p>Alvergne Ch., Musso P., <i>Les grands textes de l'aménagement du territoire et de la décentralisation</i>, La Documentation Française, 2008</p> <p>Baron-Yellès N., <i>France : aménager et développer les territoires</i>, La Documentation Française, 2009</p> <p>DATAR, <i>50 ans d'aménagement du Territoire</i>, La Documentation Française, collection « Territoires », 2013</p> <p>Guy Ch., <i>Aménager les territoires. De la loi au contrat</i>, Presses Universitaires de Rennes, 2008</p> <p>Jean Y., Vanier M. et al, <i>La France, aménager les territoires</i>, A.Colin, 2008</p> <p>Merlin P., Choay F. (dir.), <i>Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement</i>, PUF, 2009</p> <p>Subra P., <i>Géopolitique de l'aménagement du territoire</i>, A. Colin, 2014</p> <p>Woessner R., <i>France : aménager les territoires</i>, Sedes, 2010</p>

Contrôle des connaissances

Cet enseignement fera l'objet d'une épreuve écrite de 2 heures (65% de la note finale) ainsi que d'une épreuve de présentation orale en TD (35% de la note finale).

Cours	<b>DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (mutualisé avec M1 EGEDD) 20 H</b>
Année	Master 1
Enseignant	Catherine ROCHE : <a href="mailto:catherine.roche@univ-littoral.fr">catherine.roche@univ-littoral.fr</a>
Plan du cours	<b>OBJECTIF DU COURS :</b> Connaître et comprendre les éléments essentiels du droit de l'environnement  <b>PLAN DU COURS :</b> Introduction La protection de la nature <ul style="list-style-type: none"><li>- Protection des espèces</li><li>- Protection et gestion des espaces</li></ul> Les déchets <ul style="list-style-type: none"><li>- Définition</li><li>- Typologie</li><li>- Obligation relatives aux déchets / responsabilité</li></ul> L'eau <ul style="list-style-type: none"><li>- Planification</li><li>- Réglementation</li></ul>
Contrôle des connaissances	Devoir sur table
Bibliographie	Code de l'environnement - Edition 2015, Dalloz, 18e édition, Parution : 05/2015 ↳ <a href="http://www.legifrance.gouv.fr/">http://www.legifrance.gouv.fr/</a> Le droit de l'environnement, J. Morand-Deviller, Que sais-je ? 11e édition, Parution : 02/2015 Droit de l'environnement, M. Moliner-Dubost, Dalloz – Cours, Parution : 02/2015 Droit de l'environnement, P. Planchet, Dalloz – Mémentos, 1re édition, Parution : 04/2015 Grands principes du droit de l'environnement 2015, J.-C. Zarka, Gualino - En poche, 1re édition, Parution : 01/2015 L'essentiel du droit de l'environnement, 2015-2016, C. Roche, Gualino, 8è édition, Parution 09/2015.



## SEMESTRE 2

### U.E. 6 – Outils de l'Aménagement

Cours	<b>ANGLAIS 25 H</b>
Année	Master 1
Enseignant	Cyrille GAILLARD
Plan du cours	<p><b>OBJECTIF DU COURS :</b> Renforcer la maîtrise de la langue anglaise en apportant aux étudiants une richesse de vocabulaire, y compris celui de leurs futurs métiers, une qualité d'expression et d'écriture tout en renforçant leur capacité d'écoute et de compréhension de la langue anglaise.</p> <p><b>PLAN DU COURS :</b> Lors du cours, je prendrai appui sur des documents vidéo et écrits pour aborder, en anglais, les thèmes étudiés dans les Master Paul et EGEDD. Ces documents seront aussi le point de départ de révisions ciblées sur des points de grammaire ou d'expression insuffisamment maîtrisés.</p> <p>Parmi les thèmes abordés : Urbanisme (les cités jardins, l'effet Bilbao etc) aménagement du littoral, développement durable (énergie, tourisme, gestion des déchets), développement portuaire, risques (pollution de l'air, réchauffement climatique lié aux émissions de CO2 humaines), les acteurs publics (collectivités et autres institutions) , les coopérations transfrontalières, la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle etc.</p> <p>Des ateliers spécifiques seront également prévus : CV, lettre de motivation, entretien en anglais et jeu vidéo éducatif (sous réserve).</p>
Contrôle des connaissances	<p>Dans la cadre du programme LANSAD, le contrôle des connaissances devra permettre d'évaluer les aptitudes des étudiants dans la compréhension écrite et orale, la qualité de l'expression écrite et orale. L'examen final semestriel portera sur un des thèmes abordés durant le cours (mais avec un document original).</p> <p>Les étudiants sont de plus tenus d'assurer 10 heures de recherches individuelles sur le Centre de Ressources en Langues (CRL) par semestre.</p>
Bibliographie	<p>The Third Industrial Revolution: How Lateral Power Is Transforming Energy, The Economy, and The World de Jeremy Rifkin</p> <p>Joan Busquets - The city in layers - Author: Sabine Lebesque, Vibeke Gieskes</p>

Cours	<b>METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION (10h)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Karine Roussel – Iratxe CALVO
Plan du cours	<p><u>Méthodologie de la recherche :</u> Ce cours a comme objectif d'aider les étudiants dans la rédaction de leur mémoire, essentiellement du point de vue méthodologique. Après des rappels sur les méthodes de recherche et d'exposition, le contenu aidera les étudiants dans le choix de leur sujet, leur méthode de recherche ainsi que dans l'élaboration de leur problématique.</p>

	On insistera sur des aspects comme le choix d' un sujet, la construction d'une problématique, mais aussi sur la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte, la bibliographie ou la présentation écrite (aspects formels du document) et orale (soutenance). Un accent particulier sera mis sur le plagiat et ses conséquences.
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	La note du cours « Recherche documentaire » correspondra à 10 % de la note finale du mémoire

Cours	<b>SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) (20H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Jérémy Lherbier <a href="mailto:jeremy.lherbier@tud.fr">jeremy.lherbier@tud.fr</a>
Plan du cours	<p>Sensibiliser les étudiants au rôle des SIG dans le processus de connaissance du territoire.  Acquérir un vocabulaire SIG commun.  Etre en capacité de manipuler des bases de données et des outils SIG afin d'exploiter au mieux l'Information Géographique dans des processus d'aide à la décision.  Appréhender et évaluer une problématique territoriale et de la traiter grâce au SIG  Etre en capacité de conduire un projet SIG au sein d'une structure ou d'une organisation.  Disposer d'une bibliographie la plus large possible.  <b>CONTENU DU COURS :</b>  Un apport théorique  Un apport technique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation et apprentissage des fonctions des logiciels SIG</li> <li>- manipulation et production de données géographiques</li> <li>- analyse spatiale</li> <li>- cartographie</li> </ul>
Bibliographie	<p>Fiches techniques SIG (<a href="http://www.cnig.fr">www.cnig.fr</a>), géorezo (<a href="http://georezo.net">http://georezo.net</a>)  PORNON Henri, les SIG, Hermès, 1992  PORNON Henri, Système d'Informations Géographiques, de concepts aux réalisations, Hermès, 1991  ESSAVAZ-ROULET M., la mise en œuvre d'un SIG dans les collectivités territoriales, dossiers d'expert, 2005  BENSOUSSAN Alain, les SIG et le droit, HERMES, 1995 280 p.  ECOBICHON Claude, Information géographique, nouvelles techniques, nouvelles pratiques, Hermès  ROUET Paul, les données dans les Systèmes d'Information Géographiques, Hermès, 1991</p>
Contrôle des connaissances	Contrôle continu sous la forme d'un contrôle des connaissances ou d'un projet SIG appréhendant une problématique territoriale

## U.E. 7 – ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

Cours	<b>ENVIRONNEMENT ET POLITIQUES PUBLIQUES</b>
Année	Master 1

Enseignant	Olivier Bury - <a href="mailto:olivier.bury@agglo-calaisis.fr">olivier.bury@agglo-calaisis.fr</a>
Plan du cours	<p><b>Plan du cours :</b></p> <p><b>Introduction</b>  Naissance du concept d'environnement  Création du ministère de l'environnement Développement durable  Emergence de la notion de développement durable  Agenda 21  Le Plan de Déplacements Urbains  Principe de précaution  La charte de l'environnement</p> <p><b>Risques naturels et industriels</b>  Textes juridiques</p> <p>Risques technologiques</p> <p>Risques naturels</p> <p>Loi risques du 30 juillet 2003</p> <p>L'organisation du MEEDDM</p> <p><b>Politique de l'eau</b>  <b>La nature et les paysages</b>  La biodiversité  Nature et paysages en France  La politique de protection de la biodiversité en France  Son organisation  Ses perspectives d'évolution</p> <p><b>Synthèse et conclusion</b>  Cadre réglementaire du risque naturel et technologique  Plan séisme  Milieux professionnels de l'Environnement</p>
Contrôle des connaissances	Une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours
Bibliographie	<p>. Rapport à l'Assemblée nationale, Charte de l'environnement, Mme Nathalie Kosciusko Morizet</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux, Conseil économique et social, Claude Martinand, Editions des journaux officiels</li> <li>2. L'environnement en France, édition 2002, Institut français de l'environnement, Editions La découverte</li> <li>3. Enjeux et politiques de l'environnement, Cahiers français n° 306 janvier février 2002, Documentation française</li> <li>4. Regards croisés sur le bilan 1997-2001, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement</li> <li>5. Un siècle d'environnement, revue aménagement et nature, mars 1998</li> <li>6. L'Environnement, un défi pour le XXIème siècle, Ministère de l'environnement, 1997</li> <li>7. 25 ans d'environnement, novembre 1996, Ministère de l'environnement</li> <li>8. Recueil de textes sur l'environnement, les années pionnières 1970-</li> </ol>

	<p>1975, Pierre Clavel, avril 1995, Caisse française de développement</p> <p>9. La création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, essai sur l'adaptation de la structure gouvernementale à une mission nouvelle, thèse, Jean-François Bazin, Université de Dijon 1973 (2 tomes)</p> <p>10. Le développement durable, Sylvie Brunel, Que sais-je? PUF</p> <p>11. Le principe de précaution, François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, PUF</p> <p>12. Le nouvel âge de l'écologie, Dominique Bourg, Collection TechnoCité, Editions Charles Léopold Mayer</p> <p><b>13.</b> Préparation de la charte de l'environnement, dossier d'information, Ministère de l'Ecologie et du développement durable</p>
--	---

Cours	DURABILITE ET DEMARCHE PARTICIPATIVE – 20 H
Année	Master 1
Enseignant	Iratxe CALVO – I. <a href="mailto:calvo@univ-littoral.fr">calvo@univ-littoral.fr</a> -
Plan du cours	<p><b>OBJECTIF DU COURS :</b></p> <p><b>PLAN DU COURS :</b></p> <p>.</p>
Contrôle des connaissances	.
Bibliographie	.

Cours	RISQUES ET SOCIETE (20 H)
Année	Master 1
Enseignant	Antoine Le Blanc : <a href="mailto:antoine.le-blanc@univ-littoral.fr">antoine.le-blanc@univ-littoral.fr</a> Hervé Flanquart : hflanquart@yahoo.fr
Plan du cours	<p><b>OBJECTIF DU COURS :</b></p> <p>L'objectif général du cours est de proposer une mise en contexte d'enjeux mais aussi de projets d'échelles variées. A la fin du cours, les étudiants devront être capables d'analyser les situations et les politiques locales de gestion des risques, de comprendre les conditions dans lesquelles elles s'élaborent et se modifient et à quels objectifs elles répondent.</p> <p><b>PLAN DU COURS :</b></p> <p>. Ce cours de M1 constitue une introduction à la notion éminemment géographique de « risque » et interroge son rapport aux territoires.</p> <p>Ce qui est nommé « risque » n'est pas un fait de la nature, mais une notion sociale ; l'approche développée dans ce cours permet de confronter aléas, enjeux, vulnérabilités et résilience, sur des territoires variés, mais avec un accent sur les territoires urbains et industriels. Le cours portera aussi sur l'analyse des perceptions et des représentations des risques, ainsi que sur les différentes modalités et les outils fondamentaux de la gestion des risques sur les territoires</p>
Contrôle des connaissances	L'évaluation se fera sous forme de contrôle écrit des connaissances et des capacités d'analyse à la fin du cours, complété par une note de participation orale.
Bibliographie	<p>ANSIDEI M., DUBOIS D., FLEURY D., MUNIER B. (dir), <i>Les risques urbains : acteurs, systèmes de prévention</i>, Paris, Anthropos, 1998, 286 p.</p> <p>BECK U., <i>La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité</i>, Paris, Aubier, Alto, 2001, 521 p.</p> <p>BODY-GENDROT S., LUSSAULT M., PAQUOT T. (ed), <i>La ville et l'urbain. L'état des savoirs</i>, Paris, La Découverte, 2000, 441 p.</p> <p>BOURRELIER P.-H. et al., <i>La Prévention des Risques Naturels</i>, Paris, La Documentation Française, 1997, 702 p.</p> <p>CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., <i>La ville et ses dangers : prévention et gestion des risques naturels, sociaux et technologiques</i>, Paris, Masson, 1994, 247 p.</p> <p>DAUPHINE A., <i>Risques et Catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer</i>, Paris, A. Colin, 2001, 288 p.</p> <p>EWALD F., GOLLIER C., DE SADELEER N., <i>Le Principe de Précaution</i>, Paris, PUF, Que Sais-je ?, 2001, 127 p.</p> <p>FAUGERES L., VILLAIN-GANDOSSI C. (éd), <i>Risque, Nature et Société. Actes du Séminaire « Delphes I »</i>, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 252 p.</p> <p>GILBERT C. (dir), <i>La catastrophe, l'élu et le préfet</i>, Grenoble, PUG, Actes du séminaire « Catastrophe et gestion de crise, rôle de l'Etat et des collectivités locales » des 7-8 décembre 1989 à Grenoble, 1990, 295 p.</p>

	<p>LARROUY-CASTERA X., OURLIAC J.-P., <i>Risques et urbanisme : risques naturels, risques technologiques, prévention, responsabilités</i>, Paris, Ed. Le Moniteur, 2004, 237 p.</p> <p>MARTIN P., <i>Ces risques que l'on dit naturels</i>, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, 256 p.</p> <p>PERETTI-WATEL P., <i>Sociologie du risque</i>, Paris, A. Colin, 2000, 286 p.</p> <p><i>Plans de prévention des risques naturels (PPR). Guide méthodologique</i>, Paris, La Documentation Française, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, 2002, 112 p.</p> <p>VEYRET Y., « Géographie des risques naturels », <i>Documentation photographique (Dossier)</i>, Paris, La Documentation Française, n° 8023, octobre 2001, 64 p.</p>
--	--

## U.E. 8 – OPTIONS (4 à choisir parmi les 6)

Cours	<b>SOCIOLOGIE DES TERRITOIRES (20 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Jérôme Boissonade : <a href="mailto:jerome.boissonade@univ-littoral.fr">jerome.boissonade@univ-littoral.fr</a>
Plan du cours	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIF DU COURS :</b></p> <p>Cet enseignement vise à donner un cadre théorique aux notions et concepts territoriaux que les étudiants seront amenés à utiliser dans le reste de leur formation. Il met d'abord en discussion la conception du territoire comme résultant d'une appropriation de l'espace, puis celle articulant toute construction territoriale aux mobilités qui la traversent. Cette double entrée permet de considérer le territoire comme identitaire, relationnel et historique, mais révèle aussi les recompositions culturelles, politiques, économiques et sociales dont il est l'objet. Suivant les séances, le cours magistral s'appuie sur la tradition sociologique urbaine, des expériences d'aménagement urbain ou des réflexions plus générales. Les séquences de TD alterneront les types de support et d'exercices (vidéo, analyses de recherches de terrain, travaux de groupe, dossiers individuels, etc.). Aidés par l'enseignant, les étudiants auront pour tâche d'intervenir en cours magistral afin de proposer des liens entre ce dernier et les exemples vus lors des séquences de TD.</p> <p style="text-align: center;"><b>PLAN DU COURS :</b></p> <p><b>A. Appropriations et territoires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'Appropriation</li> <li>2. Les enjeux de l'appropriation</li> <li>3. De l'apprentissage à l'attachement</li> <li>4. De la propriété à l'appropriation</li> <li>5. De l'usage au contrôle</li> <li>6. Des inégalités d'appropriation aux rapports de pouvoir</li> <li>7. Espace social (perçu, conçu, vécu)</li> <li>8. La notion d'appropriation : une critique du territoire ?</li> </ol>

Bibliographie	<p><b>B. Territoires et identités</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interculturalisme</li> <li>2. Quête identitaire</li> <li>3. L'interculturalisme comme action publique et demandes de visibilité</li> <li>4. Culture et aménagement urbain</li> <li>5. Lieux publics ?</li> </ol> <p><b>C. Territorialisations</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La mémoire collective et l'espace</li> <li>2. La civilisation des mœurs</li> <li>3. Territorialisations</li> </ol> <p><b>D. Chicago ou les territoires du citadin</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. De l'étranger au citadin</li> <li>2. L'Ecole de Chicago</li> <li>3. Du gang aux régions morales</li> <li>4. Mosaïque et engagement</li> <li>5. Epilogue</li> </ol> <p><b>E. Territorialisations et mobilités</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Histoire sociale de la mobilité</li> <li>2. Ville émergente</li> <li>3. Mobilité</li> <li>4. Réseaux</li> </ol>
	<p>GRAFMEYER Y (1995) <i>Sociologie urbaine</i>, Paris Nathan  GRAFMEYER Y. JOSEPH I. (1984) <i>L'Ecole de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine</i>, Paris, Aubier  LEFEBVRE H. (1974) <i>La production de l'espace</i> Paris, Anthropos  SEGAUD M., BRUN J, DRIANT J.C. (2003) <i>Dictionnaire de l'habitat et du logement</i>, Paris, Armand Colin</p>
Contrôle des connaissances	<p>Contrôle continu (participation)  Examen final</p>

Cours	<b>POLITIQUES DE LA VILLE (20 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	
Plan du cours	<p>Approcher les principaux courants théoriques de l'économie spatiale, étudier les concepts essentiels et comprendre les problématiques actuelles de l'aménagement du territoire en général, et de celui des agglomérations urbaines en particulier.</p> <p>Introduction : La notion d'espace dans la pensée économique</p> <p>CHAPITRE I / La dimension économique de l'espace : concepts et problématiques</p> <p>CHAPITRE II / Les grandes questions de l'économie spatiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation des activités et concurrence spatiale</li> <li>- Les SPL : districts industriels, technopoles, pôles de compétitivité</li> <li>- Réseaux et gouvernance</li> </ul> <p>CHAPITRE III / Le développement économique régional</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse théorique : théorie de la base économique</li> <li>- Le développement local : modèle ou modalité ?</li> <li>- Les politiques de développement régional</li> <li>- La question des inégalités spatiales</li> </ul> <p>CONCLUSION : conséquences de l'évolution des politiques</p>

	d'aménagement du territoire
Bibliographie	AURAY J.P. et al. 1994, <i>Encyclopédie d'économie spatiale</i> Economica AYDALOT P. 1995, <i>Economie Régionale et Urbaine</i> Economica CAMAGNI R., 1996, <i>Principes et modèles de l'économie urbaine</i> , Economica COURET C., 2008, <i>L'économie territoriale</i> , PUG DERYCKE P., 1992 <i>Espaces et dynamiques territoriales</i> Economica PECQUEUR B., 1996, <i>Dynamiques territoriales et mutations économiques</i> , L'HARMATTAN PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.B., 2004, <i>Economie et proximité</i> L'HARMATTAN POLESE M., 2005, <i>Economie urbaine et régionale</i> , Economica TEBOUL R. 2000, <i>La question urbaine dans l'histoire de la pensée économique</i> L'HARMATTAN VELTZ P., 1996, <i>Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel</i> PUF
Contrôle des connaissances	Examen écrit : dissertation

Cours	<b>THEORIES DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>
Année	Master 1
Enseignants	A.P. Hellequin : aph@univ-littoral.fr
Plan du cours	.
Bibliographie	.
Contrôle des connaissances	

Cours	<b>GESTION DES ESPACES LITTORAUX ET MARITIMES</b>
Année	Master 1
Enseignants	Simone Valcke (conférence) Caroline Rufin-Soler – <a href="mailto:rufin@univ-littoral.fr">rufin@univ-littoral.fr</a>
Plan du cours	
Bibliographie	
Contrôle des connaissances	.

Cours	<b>DYNAMIQUES NATURELLES (20h)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Mylène Ruz : ruz@univ-littoral.fr
Plan du cours	Ce cours propose d'acquérir les connaissances de base sur les principaux mécanismes de fonctionnement des formes côtières. Cette compréhension passe par la description et la reconnaissance des morphologies qui traduisent les mécanismes de la dynamique côtière aux différentes échelles d'observation. Le cours est basé sur des exemples concrets qui amènent les étudiants à se questionner et se



	<p>documenter afin d'être en mesure d'appréhender l'évolution des littoraux à court et à moyen terme et ce, dans une optique de gestion raisonnée et durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principaux agents naturels responsables de la dynamique littorale : variations du niveau marin, vent, vagues, courants, transports sédimentaires, marée et courant de marée.</li> <li>- Les formes d'érosion et leur évolution : les falaises et les plates-formes rocheuses</li> <li>- Morphologie et dynamique des côtes meubles d'accumulation : les plages et leur évolution, les dunes littorales et leur évolution, les côtes lagunaires et les marais maritimes.</li> </ul>
Bibliographie	<p>CARTER R. W.G. 1993, <i>Coastal environments. An introduction to physical, Ecological and cultural Systems of Coastlines</i>. Academic Press, Fourth printing, 617 p.</p> <p>GERARD B. (dir) 1999 : <i>Le littoral</i>. Manuels et Méthodes, édition du BRGM, 351 p.</p> <p>PASKOFF R, 1998 : <i>Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution</i>. 3<sup>ème</sup> édition Masson, collection Géographie, 260 p.</p> <p>PIRAZZOLI P. , 1993 : <i>Les littoraux</i>, Nathan, Paris, 1991 pp.</p>
Contrôle des connaissances	

Cours	<b>POLITIQUES PORTUAIRES (15 H)</b>
Année	Master 1
Enseignants	Jean-Marc Joan : <a href="mailto:jmj.conseil@wanadoo.fr">jmj.conseil@wanadoo.fr</a>
Plan du cours	<p>Permettre aux étudiants d'identifier les principaux enjeux des ports au travers de leurs principales fonctionnalités : le commerce et l'accueil d'activités économiques associés.</p> <p>Initier les étudiants à l'aménagement portuaire et au fonctionnement des ports en mettant en particulier l'accent sur les différentes phases d'évolution de l'aménagement d'un port et l'appropriation territoriale des ports.</p> <p>Travailler sur des cartes, documents statistiques et photos aériennes.</p> <p>Les ports ont souvent été aménagés sur plusieurs siècles. Le paysage portuaire actuel correspond donc à une succession de phases historiques de construction-transformations des équipements portuaires. Ces différentes phases ayant été conçues et aménagées afin de répondre à des contraintes économiques spécifiques aux périodes concernées. Or, les transformations de l'économie maritime et portuaire ne cessent de remettre en cause ou de conforter des équipements dont la durée de vie est très longue (plusieurs décennies pour les quais). Ce cours est donc consacré à déterminer les principales phases d'aménagement des ports européens et de raccorder ces évolutions à celle des économies et contraintes d'aménagement des périodes concernées. Il s'agit de dresser le bilan des héritages des ports afin d'analyser leur adaptation ou inadaptation par rapport aux contraintes actuelles.</p> <p>Le cours s'articule autour des parties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Essais de définition d'un port</li> <li>- Evolutions historiques des fonctions portuaires et schéma type d'évolution d'un port d'estuaire et d'un port de front de mer</li> <li>- Etudes précises d'aménagement de port en Europe du Nord-Ouest</li> <li>- Illustration dont le projet « Calais 2015 »</li> </ul>

Bibliographie	
Contrôle des connaissances	Un dossier à réaliser à la maison par groupe de 3 ou 4 étudiants (50 % de la note finale) Un travail en classe individuel (2 h) (50 % de la note finale)

## **6. LE STAGE ET LE MEMOIRE**

Le but du mémoire de première année est de permettre à chaque étudiant de mettre en rapport l'enseignement théorique avec la pratique professionnelle du développement des territoires.

Le stage ou mémoire de recherche de première année a une durée de trois mois. Il a lieu au sein d'une organisation professionnelle et fait l'objet d'une convention visée par l'Université et par cette organisation.

### **Les objectifs du stage ou mémoire de recherche sont les suivants :**

1. Travailler sur un type d'organisation ou d'entreprise et découvrir son fonctionnement ;
2. Observer cette institution au niveau organisationnel ;
3. Mettre en œuvre des techniques d'analyse étudiées durant la formation universitaire permettant de répondre à la problématique traitée dans l'organisme d'accueil ;
4. Etre l'occasion de rédiger un mémoire dont le sujet est lié aux missions de la structure d'accueil et, à ce niveau, s'exercer à définir un diagnostic.

**Le contenu du mémoire** (de 50 à 80 pages, hors annexes):

#### **1. Une partie brève descriptive présentant l'organisation**

Objet social, bref historique, évolution et perspectives de développement, organisation interne de l'organisme, organigramme, nombre d'employés, données commerciales, chiffre d'affaire, situation de l'entreprise par rapport à l'environnement, ses particularités...

#### **2. Une partie présentant le sujet du mémoire, la problématique, la méthodologie et les résultats**

Objet du stage, présentation et définition du champ de l'étude, diagnostic, recherches théoriques sur cette problématique, méthodes mises en œuvre et proposition de solutions...

Cette partie ne doit pas être un simple récit de la situation de stage.

#### **3. Bibliographie**

Présentation: auteur, année, titre, éditeur, nombre de pages

#### **4. Annexes**

Présentation des documents sur l'entreprise, autres sources documentaires ou de comparaison, tableaux de donnée chiffrées...

#### **5. Un résumé du mémoire d'une demi-page en français et en anglais.**

### **Présentation du mémoire**

- Sur la page de couverture sont portées les mentions :

Université du Littoral – Côte d'Opale + Logo  
Master 1 Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux

Année universitaire : « 2015 – 2016 »

« Titre du mémoire »

« Nom de l'étudiant »

Stage effectué à : « Nom de l'organisme d'accueil », du « date » au « date »

Maître de stage : « Nom du maître de stage »

Sous la direction de : « Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire »

- Remerciements
- Table des matières
- Le rapport
- Bibliographie
- Annexes
- Quatrième page de couverture : le résumé du rapport en quinze lignes serrées et la mention de cinq mots clés permettant de classer le rapport dans une documentation, en français puis en anglais

**Les citations doivent être mises entre guillemets et bien sûr référencées.**

**Pour la référence, deux solutions sont possibles :**

- a) L'étudiant fait un appel de note et dans celle-ci, en bas de page, il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004, p. 71. Si le même ouvrage est cité plusieurs fois, il ne re-notera pas le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, il se contentera d'indiquer (dans la note) : Bernard Lahire, *Ibid*, p. 94. Attention, néanmoins de faire référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur : *Ibid.* indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.
- b) Après avoir refermé les guillemets de la citation, il faut ouvrir une parenthèse et indiquer simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et **le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : (Lahire, 2004, p. 71). Le lecteur qui voudrait connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reporte alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la parenthèse, de mettre une lettre après la date. Par exemple : Lahire (Bernard), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004a ; (Lahire, 2004a, p. 71).

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait **du plagiat, pratique inadmissible** dans un mémoire visant l'obtention **d'un diplôme de niveau bac + 4**.

**Les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents** présentés dans le mémoire devront tous présenter un titre et une source. Rappelons que, comme pour les citations, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux, graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans votre écrit (par

exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être placées en annexes et peuvent faire l'objet de renvoi à l'intérieur du texte / Par exemple : (cf. annexe n° x, page y).

### **La bibliographie**

La bibliographie, située à la fin du mémoire (mais avant les annexes) doit reprendre tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules). Par ailleurs, pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu. Par exemple : MENGER (Pierre-Michel), 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

**Pour un article**, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane, et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés. Par exemple : DURKHEIM (Emile), 1914, « Le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p. 206-221.

### **Rubriques complémentaires à la bibliographie**

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) et Internet utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

De plus, les sites Internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matière d'informations présentées, il serait judicieux, si l'adresse n'est pas transparente là-dessus, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site utilisé : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, artiste, personne privée...

### **Les annexes**

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire. Néanmoins celles-ci ne doivent pas être trop copieuses et doivent être à la source de renvois dans le mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du texte, et une parenthèse indique au lecteur que s'il veut en savoir plus il doit se reporter à l'Annexe X, page Y. Si une annexe ne donne pas l'occasion d'un tel renvoi, c'est a priori qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant(e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

Calendrier à suivre rigoureusement par l'étudiant

1 <sup>er</sup> jour ouvrable d'avril	Début du stage
Mi-avril	Contact de l'enseignant responsable du stage
Courant mai	Second contact avec l'enseignant
15 jours avant la date de la soutenance	Remise du rapport de stage au secrétariat de la formation en 3 exemplaires et un en format numérique
29 et 30 Juin 2016	Soutenance publique du mémoire en présence des tuteurs professionnels et universitaires

## **Déroulement du stage :**

### **1. Les relations avec l'enseignant**

- Après une quinzaine de jours de stage, l'étudiant doit prendre contact avec l'enseignant responsable du suivi pour accord définitif sur la définition du sujet du mémoire.
- L'étudiant fournit **quelques jours auparavant** un état écrit de la situation de son mémoire (une page dactylographiée) dont il garde une copie indiquant :
  - l'intitulé du mémoire
  - le nom de l'enseignant
  - le nom du maître de stage et de la structure
  - la problématique générale de l'étude
  - la méthodologie proposée
- **Fin avril**, l'étudiant prend contact une deuxième fois avec l'enseignant : l'étudiant présente un premier plan détaillé du mémoire et la recherche bibliographique.

- L'étudiant enverra régulièrement son travail à l'enseignant responsable afin de recueillir des éventuelles remarques et/ou suggestions d'amélioration.

- **15 jours avant la soutenance :**

- remise du mémoire dactylographié en trois exemplaires au secrétariat de la formation (un exemplaire pour chaque membre du jury) et un exemplaire au format numérique pour les archives
- remise du mémoire au tuteur professionnel

Rappel important: il est de l'initiative propre de l'étudiant de prendre contact avec l'enseignant (obtenir ses coordonnées, savoir où le joindre).

### **2. Les relations avec le maître de stage**

- Le maître de stage propose ou définit avec l'étudiant l'objet du stage ;
- L'étudiant doit lui rendre compte de l'état d'avancement de son travail et des méthodes qu'il compte utiliser pour le réaliser ;
- Il est conseillé d'organiser un rencontre entre l'enseignant et le maître de stage ;
- Le maître de stage est membre de droit du jury de soutenance.

### **3. Soutenance du mémoire et évaluation**

- La soutenance dure quinze minutes maximum suivie des questions du jury.
- Elle est effectuée en présence du professeur ayant suivi l'étudiant, le maître de stage de l'entreprise (autant que possible) ou son représentant, ainsi qu'un autre enseignant ou un professionnel.
- La présentation orale de l'étudiant ne doit pas être un résumé du mémoire mais doit chercher à mettre en valeur les éléments essentiels (pertinence du sujet et de la problématique, principaux résultats, difficultés théoriques rencontrées pour traiter le sujet, etc.) ainsi éventuellement que des données dont les membres du jury ne peuvent disposer par la seule lecture du mémoire (contexte du stage, documents confidentiels, etc.).
- La notation porte sur le mémoire écrit, la soutenance orale et l'appréciation du maître de stage.

<b>L'appréciation du maître de stage (comportement dans la structure, autonomie...)</b>
---

<b>Le mémoire écrit :</b>
---------------------------

Définition du sujet et de la problématique Articulation théorie / pratique (recherche documentaire et bibliographie) Méthodologie, plan Réponse aux objectifs fixés Proposition de solutions Clarté et qualité de l'écriture Qualité de la présentation et de l'illustration
--

<b>La soutenance orale :</b>
------------------------------

Contenu de l'exposé, plan, synthèse résultats Qualité du support Clarté de l'expression, aisance Respect du temps
--

### **Remarques :**

Le mémoire n'est pas un récit du stage mais s'appuie sur le champ de la mission occupée durant le stage.

Le cas échéant, et à la demande expresse de la structure d'accueil, le mémoire du stage peut être astreint à la confidentialité pour une période déterminée. De même, durant la soutenance, les étudiants peuvent présenter des documents jugés confidentiels par l'entreprise - ceux-ci ne sont alors pas intégrés au mémoire tel qu'il est remis au secrétariat. Cette démarche doit cependant rester exceptionnelle. Tout mémoire ne contenant pas les éléments requis par l'exercice tel que décrit plus haut sera jugé comme incomplet et noté en conséquence.

Durant toute la période de stage, l'étudiant doit être sensible au fait qu'il représente la formation auprès des structures d'accueil.

## **7. LISTE DES ENSEIGNANTS QUALIFIES POUR DIRIGER LE MEMOIRE**

**BOISSONADE Jérôme**, MCF Sociologie - ULCO Dunkerque

Sociologie, jeunesse, architecture, territoire, réseaux, centralités, espace public, projet, développement durable, démocratie participative.

**CALVO-MENDIETA Iratxe**- MCF Economie - ULCO Dunkerque

Economie de l'environnement, développement durable, gestion de l'eau, pollution atmosphérique, environnement et monde associatif

**CARRARD Michel**, MCF Gestion - ULCO Dunkerque

**FLANQUART Hervé** – MCF Sociologie - ULCO Dunkerque

Perception des risques, croyances, valeurs Perception des risques technologiques, sociaux et naturels Les croyances utopiques Les croyances religieuses et valeurs morales

**FRERE Séverine** – MCF Sciences Politiques et Aménagement - ULCO Dunkerque

Concertation, processus décisionnel, perception du risque environnemental, conflits d'usage, gestion de la qualité de l'air, politiques de transport et mobilité.

**GIBOUT Christophe** – PU Sociologie Directeur de la MRSH - ULCO Dunkerque

Sociologie de l'espace public, urbaine, sociologie des pratiques de loisirs et de culture – sociologie des sports et sociologie de l'environnement

**HELLEQUIN Anne-Peggy** – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Politiques urbaines, renouvellement urbain, patrimoine, tourisme urbain, villes portuaires, friches portuaires, centre ville, image des villes, projet urbain.

**HERBERT Vincent** – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Activités du littoral et leurs aménagements, géographie sociale et gestion du littoral, risque maritime et vulnérabilité côtière.

**JOAN Jean-Marc** – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Géographie et Economie portuaire – Transports passagers et marchandises (tous modes confondus) et logistique – Relations entre transports et aménagement développement des territoires

**LE BLANC Antoine** – MCF Géographie - ULCO Dunkerque

Risques naturels, urbains, industriels – patrimoine naturel, culturel, urbain – aménagement du territoire – Politiques urbaines – Europe, méditerranée, Italie.

**RUFIN-SOLER Caroline** - MCF Géographie - ULCO Dunkerque

**RUZ Mylène** – PU Géographie - ULCO Dunkerque

Géomorphologie littorale, morpho-sédimentologie et évolution des littoraux meubles – Aléas et risques littoraux, impacts des tempêtes sur les côtes sableuses – Aide à la gestion des milieux dunaires.

**VALCKE Simone** – Professeur agrégé (PRAG) Economie - ULCO Dunkerque et Boulogne

Economie urbaine : analyse des projets urbains, acteurs et réseaux – analyse des discours sur la ville Projets urbains, économie régionale, économie de l'environnement



## **8. EXEMPLES DES STAGES EFFECTUES PAR LES ETUDIANTS**

### **2014/2015**

- *Conseil Départemental des Landes* – Réalisation d'un diagnostic environnemental d'un Plan de gestion simplifié pour deux lagunes et une lande humide sur la commune de Maillas
- *CEREMA*, Installations terminales embranchées (ITE) et Aménagement du territoire sur le littoral Côte d'Opale
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Veille technologique au Service Géomatique de la CUD : une tentative d'amélioration des outils de travail
- *Maison du Département du Développement Local du Calais* – Comment le Pacte Territorial Jeunesse peut-il permettre de fédérer les acteurs locaux de la thématique jeunesse ?
- *Pôle Excellence Régional Energie* - Etude d'acceptabilité sociale de la méthanisation en Région Nord-Pas de Calais
- *Mairie de Gravelines* – Projet de signalétique des itinéraires de promenade et de randonnée (PSIPR) du Centre Ville et du quartier de la gare
- *Association AJONC* – L'éducation à l'environnement chez les enfants au cours des Nouvelles Activités Péri-éducative et sur les jardins naturels partagés
- *Métropole européenne de Lille* – La concession d'aménagement : un outil de mise en œuvre d'une opération d'aménagement. L'exemple de la ZAC Centre Bourg de Bondues
- *S3D* – Comment créer une offre de zones d'activités adaptée au territoire du Dunkerquois avec une identité de qualité et attractive pour les investisseurs
- *Ville de Dunkerque* – L'attraction des bibliothèques sur le territoire et sur la population. L'exemple de la bibliothèque de Petite Synthe
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – L'enjeu du développement des entreprises dans les zones d'activité. L'exemple des ZAC du Dunkerquois
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Développement et interconnexion des parcours de randonnées sur un territoire en cours de labellisation Grand Site de France : l'exemple des Dunes de Flandre
- *Mairie de Dunkerque* – Les enjeux du développement durable pour les collectivités territoriales : le cas de la Ville de Dunkerque

### **2013/2014**

- *Ville de Dunkerque* – Comment favoriser la participation des jeunes à la ville de la cité
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Optimisation des marchés de valorisation des déchets en déchetterie
- *Ville de Dunkerque* – Etablissement d'un sommier foncier des usages et des occupations de la digue de mer et proposition d'actions pour une valorisation touristique et économique du secteur de Malo les Bains
- *Centre interprétation d'Art et culture de Bourbourg* – Valorisation et promotion des activités du Centre d'Interprétation d'art et de la culture de Bourbourg
- *PRES – MRSH* – Dans le cadre de la réalisation du PDE interuniversitaire de la CUE, participer à la réalisation du PDE de l'ULCO en réalisant la première phase test auprès des étudiants
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Elaboration du bilan de la convention cadre entre la CUD et le Grand Port Maritime de Dunkerque
- *SMESCOTA* – Consolidation de la base de données actualisée en 2012 par un relevé terrain des établissements commerciaux de plus de 300 M<sup>2</sup>
- *Office de Tourisme de Wattrelos* – Création d'un itinéraire cyclable sur le thème du patrimoine industriel textile
- *Ville de Bergues* – Participation à une réflexion méthodique sur les améliorations et les aménagements à apporter pour renforcer l'attractivité touristique de Bergues
- *CNFPT Dunkerque* - Montage d'un séminaire sur le Développement Territorial
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Mise en œuvre de la charte européenne pour l'égalité Homme / Femme dans la ville locale. Diagnostic de la situation actuelle, recensement des pratiques des autres collectivités

- *Mairie de Grande Synthe* – Diagnostic et plan d'aménagement du parc du Moulin de Grande Synthe
- *CAUE du Nord* – Réalisation du carnet de ville pour la commune de Dunkerque en articulation au projet européen.

### **2012/2013**

- *Laboratoire d'océanologie et de géosciences* – Analyse de l'évolution d'un secteur côtier en accumulation : le cas du littoral entre Calais et Gravelines
- *CNFPT – INSET* – Contribuer à la constitution de ressources documentaires et pédagogiques sur les enjeux maritimes et littoraux des territoires en France
- *CNFPT – INSET* – Contribution au dossier sectoriel d'études prospectives sur les métiers du développement local : élaboration d'un diagnostic de l'offre de formation du CNFPT
- *Communauté d'Agglomération du Boulonnais* – Les enjeux de l'observation des loyers : en quoi une meilleure connaissance du marché locatif privé acquise grâce à une étude, peut permettre ou non à la Communauté d'agglomération du Boulonnais de réorienter sa politique d'habitat ?
- *EUROTUNNEL* – La place de la préservation de l'environnement naturel : comment une entreprise peut-elle parvenir à concilier son activité économique et la préservation de la ressource en eau – notamment à travers les zones humides – et de la biodiversité ? Le cas d'Eurotunnel
- *Agence d'Urbanisme de Saint Omer* – Comprendre les habitudes de consommation des habitants afin d'orienter les politiques publiques dans le cadre du développement de l'offre commerciale
- *Ville de Hazebrouck* – Accompagnement d'actions culturelles notamment suivi des supports NTIC au niveau d'Hazebrouck et du territoire Flandre Intérieure
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – La résilience appliquée l'aménagement du territoire dunkerquois : construire à partir d'une culture commune du risque, une stratégie adaptée aux spécificités du territoire
- *Port de Dunkerque* – De quelle façon peut-on construire une démarche cohérente de valorisation du patrimoine naturel et portuaire sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque orientée vers le grand public, compte tenu de la réglementation en territoire industriel-portuaire en s'appuyant sur des actions réalisées par d'autres acteurs du territoire
- *Centre de ressources et d'observation de la Cohésion Sociale de Mayotte* – Analyse de données sur la politique de la ville
- *Cabinet d'Architecture Soissons* – Submersion maritime sur le littoral nord
- *Lille Métropole* – Le rééquilibrage territorial de l'offre en logements sociaux à travers les emplacements réservés aux logements sur la métropole lilloise
- *DDTM de Seine Maritime* – Problématique de l'étude sur l'application de la loi « littorale » menée par la DDTMA 76

### **2011 / 2012**

- *Communauté urbaine de Dunkerque* - L'importance de la maîtrise d'usage et de la question de l'accessibilité dans l'élaboration d'un projet urbain : Comment rendre tous les équipements et les services publics universels et accessibles ?
- *Laboratoire TVES* - Comprendre les déterminants sociaux des choix résidentiels dans l'arrière pays dunkerquois dans le cadre du projet TOUCH
- *Boulogne développement* - Étude patrimoine du PLU intercommunal la Communauté d'Agglomération de Boulonnais et Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Condette
- *Mairie de Calais* - L'aménagement d'écoquartier : catalyseur du renouvellement d'un territoire. Exemple de l'écoquartier Descartes-Blériot de Calais
- *Destination Bristol* - La gestion de Centre-ville au Royaume Uni : un long processus de développement local
- *Communauté urbaine de Dunkerque* - Le "Grand Large" à Dunkerque, un écoquartier ?
- *Commune de Val de Travers (Suisse)* - Diagnostic territorial : dynamique urbaine du village de Couvet (Canton de Neuchâtel- Suisse)
- *Société Immobilière Djibouti* - Adapter la politique de l'aménagement face à l'urbanisation non maîtrisée de la ville de Djibouti : dans quelle mesure et comment les différences de statuts de propriétaire influencent-elles les formes des habitations précaires des quartiers populaires ?

- *Mairie de Calais* - Étude sur le marché des logements seniors à Calais : L'offre est-elle adaptée à la demande ?
- *Ville de Dunkerque* - Complexe sportif de la Licorne : le choix de la Multi-activité pour répondre à la diversité des pratiques sportives
- *Mairie de Grande Synthe* - La valorisation d'une ville par le développement durable. Comment faire des habitants de la ville de Grande Synthe des acteurs du développement du territoire ? L'exemple de l'agriculture biologique
- *ADRINORD* - Qualité de l'eau et eutrophisation : mise en place d'une base de données
- *Ville de Dunkerque* - Quels sont la place et le rôle du stationnement dans la chaîne des déplacements des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ? Le cas de la Ville de Dunkerque
- *Grand Port Maritime de Dunkerque* - Expérimentation d'une nouvelle signalisation numérique directionnelle : L'évaluation en cours d'un projet-pilote sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque
- *Ville de Dunkerque* - Le Plan de Déplacements Mairie : 5 ans après sa création, quels sont les dispositifs à améliorer et comment les mettre en place afin de les adapter au mieux aux besoins des agents ?

## **2010 / 2011**

- *V2R Ingénierie et Environnement* – Établissement d'un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales de la Communauté de Communes des Mers et Terres d'Opale et analyse des points intéressants
- *Institution Interdépartementale des Wateringues* – Analyse du fonctionnement hydraulique dans le secteur du canal des Moères, de Furnes et de la base de Colme
- *Association Nord Nature Bavaisis* – Réalisation de faisabilité sur la mise en place d'une compétence « accompagnement des acteurs locaux à la réduction de leur vulnérabilité aux risques majeurs
- *Laboratoire TVES* – Élaboration du PPRT multisites de Dunkerque : analyse longitudinale du processus de concertation aux travers des réunions du CLIC et SPPPI-COF
- *Syndicat Mixte EDEN 62* – Étude d'un nouveau schéma d'accueil sur la Réserve Naturelle de la Baie de Canche
- *Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres* – Observation des impacts environnementaux des activités de sports et loisirs de nature et des propositions d'itinéraires dynamiques de tourisme de mémoire sur le territoire des Dunes de Flandres
- *Mairie de TETEGHEM* – Les dispositifs en faveur de la jeunesse : l'exemple du contrat enfance jeunesse de Tétéghem
- *APPELS (Agence pour une éducation pour le Sport)* – Accessibilité et appropriation des équipements sportifs dans les Zones Urbaines Sensibles de Calais
- *APPELS (Agence pour une éducation pour le Sport)* - La place du sport dans les enjeux des dispositifs de la politique de la ville. Le sport est-il un outil pertinent et efficace pour initier une démarche de reconquête et de renouveau dans les quartiers populaires.
- *SMAERD (Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque)* – SIG et Gestion de l'Eau : « quelles sont les opportunités pour le SMAERD d'investir dans son propre Système d'Information Géographique ».
- *CCAS de DUNKERQUE* – Estimation des besoins du territoire de Dunkerque en matière d'hébergement des personnes âgées.
- *Lycée Agricole de COULOGNE* – Les programmes européens générateurs de valeur ajoutée en matière d'éducation ? Exemple du lycée agricole de Coulogne à la recherche d'une coopération européenne.
- *Mairie d'HAZEBROUCK* – Projet participatif d'aménagement de deux espaces verts au sein de la commune d'Hazebrouck
- *DRAC du Nord-Pas-de-Calais* – Politique culturelle régionale et développement durable. L'exemple des rencontres régionales des réseaux du cadre de vie organisées par la DRAC du Nord Pas-de-Calais.
- *PROGEO Ville de Calais* – Rénovation urbaine : comment se définit le sentiment d'intégration à la Ville de Calais par les ménages relogés dans le cadre du processus ANRU ? Mise en place d'une enquête de satisfaction post-relogement à Calais

- *BOULOGNE SUR MER Développement* – Densité urbaine et planification : exemple du SCOT du Boulonnais
- *Mairie de ST POL SUR MER Cohésion sociale* – La reconquête des quartiers dits « difficiles » par les pouvoirs publics : l'exemple du quartier ZAC des Jardins à Saint Pol sur Mer
- *CLUB TETEGHEM Entreprendre* – Zone d'Activité Economique du Chapeau Rouge. Quelle requalification urbaine pour un meilleur cadre de vie.

## **2009 / 2010**

- *SEVADEC* – Principes de gestion des déchets et de leur réduction sur le territoire du Calaisis
- *Institution Interdépartementale des Wateringues* – L'outil cartographique et SIG dans la gestion du risque d'inondation sur le territoire des wateringues
- *ECOPAL* – Gestion différenciel des espaces verts
- *Mairie DE CALAIS* – L'étude de la requalification du secteur Centre Ville – St Pierre – Hôpital Nation dans le cadre du renouvellement urbain de la ville de Calais
- *Parc Naturel Régional de l'Avesnois* – Quelle articulation entre la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et le Schéma de Cohérence Territoriale de Sambre-Avesnois pour répondre aux impératifs de l'urbanisme durable et de la préservation de l'environnement ?
- *Port autonome de Dunkerque* – Comment développer un outil d'aide à la planification (Grand Port Maritime de Dunkerque)
- *Lyonnaise des eaux* – Le « Terroir de l'eau » : la préservation de la ressource en eau potable sur le bassin versant de Guines
- *Mairie de SAINT POL SUR MER* – La jeunesse et l'activité sportive et culturelle à Saint Pol sur Mer. Comment dépasser un problème d'inadéquation entre offre et demande pour augmenter la fréquentation des structures sportives et culturelles ?
- *Communaute de communes de NOEUX et ses environs* – D'une pratique de développement durable à l'élaboration d'un Agenda 21 intercommunal à la Communauté de Communes de Noeux et Environs : un nouveau défi dans la politique du territoire.
- *Conseil general de la somme* – La Baie de Somme entre mise en valeur et protection.
- *Mairie de GRANDE SYNTHÉ* – Le développement durable dans les villes. Processus de création d'un éco-quartier : l'éco-quartier du Basroch.
- *Syndicat mixte pour l'alimentation en eau de la region de Dunkerque* – Analyse des évolutions des prélèvements d'eau des industries dans le bassin Nord-Audomarois et sa bordure « Contribution aux politiques publiques de gestion de l'eau »
- *Communaute d'agglomération de SAINT OMER* – Etude préalable à la redéfinition de l'offre de transport public urbain sur la Communauté d'agglomération de Saint Omer
- *SODINEUF Habitat Normand* – Comment favoriser la cohérence territoriale entre éco-quartiers et quartiers sensibles ? L'exemple dieppois du Val d'Arquet et de Neuville-Nord
- *Mairie de GRAVELINES* – Le port de Gravelines / Grand Fort Philippe, facteur de développement et de dynamisme pour la ville ?
- *Agence d'urbanisme de SAINT OMER* – Participation à la conception d'un observatoire de l'environnement du Pays de Saint Omer et à une première publication sur le thème de l'Eau »
- *Mairie de CALAIS* – Quels indicateurs pour produire une image du développement de la ville de Calais ?
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* – Les leviers économiques dans les projets de développement urbain
- *Mairie de BOURBOURG* – Le développement touristique d'un projet culturel à l'échelon : le Chœur de Lumière de Bourbourg.

## **Années précédentes :**

- *SIVOM DE L'AA* : L'intégration du concept de haute qualité environnementale dans le cadre de nouveaux aménagements urbains : l'exemple du Parc des Rives de l'Aa.
- *Syndicat Mixte du Pays du Calais* : Projet patrimoine du Pays du Calais
- *Laboratoire Océanologie et de Géosciences* : La perception des risques littoraux sur l'espace dunaire est-dunkerquois, par les acteurs socio-économiques à partir du projet Vulsaco

- *Pays des Moulins de Flandre* : Internet, un outil de développement économique en milieu rural : l'exemple du Pays des Moulins de Flandre
- *Mairie de Dunkerque* : La coopération transfrontalière dans les domaines du tourisme et de la culture entre le Nord Pas-de-Calais, la Belgique et le Sud de l'Angleterre à travers l'exemple des musées dunkerquois.
- *Mairie de Calais* : Etude sur le réaménagement du secteur Van Grutten Château d'Eau, quartier situé au cœur de la ville et porteur de nombreux enjeux urbains.
- *Mairie de Lomme* : L'avenir du quartier du Marais dans le Plan Programme Urbain Lommois : Dimensions sociales et urbaines des problèmes de l'habitat
- *Saint Omer Développement* : L'efficacité énergétique des bâtiments économiques : application à l'échelle du Pays de Saint Omer
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* : Connaître la population de la zone « Neptune I » pour « agraffer » le quartier du Grand Large à Dunkerque
- *DDE de Boulogne sur Mer* : Quels sont les financeurs possible d'un programme d'action sur l'habitat (type OPAH/PIG) et sur quoi fondent-ils la légitimité de leurs actions pour attribuer leurs aides ?
- *Ville de Dunkerque* : La prise en compte du réchauffement climatique : la mise en place du Plan Climat Territorial sur le territoire dunkerquois.
- *ADUGES* : Rénovation urbaine du Jeu de Mail : dispositifs, impacts et rôle de la Maison de Quartier
- *Lille Métropole Communauté Urbaine* : La réhabilitation des friches industrielles comme instrument du renouvellement urbain
- *DDE Dunkerque* : La méthode VSC dans le cadre de la lutte contre les submersions marines
- *AGUR* : La conception de corridors biologiques dans le Scot de la région Flandre-Dunkerque
- *Syndicat mixte du pays Marenne d'Oléron* – Préparation de l'élaboration du PLH – Prédiagnostic PLH à l'échelle des deux communautés de communes composant le pays
- *Ville de Lens* : Valorisation du patrimoine architectural – préparation d'un guide de recommandation. Mise en place d'une politique d'animation spécifique.
- *Conseil Général du Nord* : les besoins des 16-26 ans bénéficiant du RMI et les actions mises en place
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* : Redéfinition des enjeux relatifs à la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération dunkerquoise.
- *Commissariat général du plan des Comores* : L'implication de la Diaspora Comorienne dans les activités de développement communautaire aux Comores.
- *Fédération de Savoie pour la pêche et la protection des milieux aquatiques* : Recueil des données sur les hébergements et le patrimoine touristique et halieutique
- *Communauté Urbaine de Dunkerque* : État des lieux et analyse du fonctionnement des procédés de concertation autour des projets d'aménagement. Le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- *MAIA EOLIS* : Développement de projets éoliens prospections, conception, études d'impact.
- *Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais* : Les ouvrages de lutte contre l'érosion des sols dans trois communes de la Basse Vallée de la Canche
- *BOULOGNE SUR MER DEVELOPPEMENT* : Travail sur le volet habitat / logement du diagnostic du PLU de Boulogne sur Mer
- *CNFPT – ENACT* : Actualiser et achever la production d'un dossier sectoriel sur les métiers de l'urbanisme et leur formation dans les collectivités locales
- *C.C.I. de CALAIS* : Prédiagnostics techniques en entreprise (énergie, eau, contexte réglementaire, déchets)
- *MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ* : Réhabilitation du quartier du Pont de Bois. Comment susciter l'intérêt des habitants à l'urbain
- *DEVAREM* : Les centres de valorisation des déchets inertes du BTP : leur utilité, les conditions et besoin pour leur implantation.
- *AGUR* : Modélisation d'une base de données SIG pour les PLU/SCOT du territoire Flandre-Dunkerque pour les besoin d'un observatoire foncier

- *CENTRE SOCIOCULTURE DE ST EXUPERY* : Travailler sur le projet « Animation collective famille » en particulier la parentalité et l'accompagnement aux fonctions parentales – Articuler ces dispositifs avec les CUCS sur un territoire en ZUS
- *Association Yser Houck* : La création d'un circuit de découverte accessible à tous à Volckerinckhove
- *AGUR* : La valorisation des canaux : le canal de Bergues.
- *Association « Egalité Républicaine »* : Enquête relative aux logiques de peuplement dans le logement social à Dunkerque
- *Ville de Dunkerque* : Accompagnement de la création du quartier Grand large de Dunkerque
- *Eurotunnel* – Création du tableau de bord développement durable incluant le suivi des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre

## **9. LISTE DES INTERVENANTS**

BOISSONADE Jérôme – MCF Sociologie ULCO Dunkerque, membre de LAVUE  
CALVO-MENDIETA Iratxe – MCF Economie ULCO Dunkerque, membre de TVES  
CARRARD Michel – MCF Gestion ULCO Dunkerque, membre de TVES  
COS Nathalie – Ingénierie de projets européens, Communauté urbaine de Dunkerque  
DE MAUPEOU Anne – Bibliothèque Universitaire (BULCO) Dunkerque  
DELATTE Sylvie – Direction Stratégie et Planification, Communauté Urbaine de Dunkerque  
DUPONCHEL Pierre – Chargé d'études, Mairie d'Hazebrouck  
FLANQUART Hervé – MCF Sociologie ULCO Dunkerque, membre de TVES  
FRÈRE Séverine – MCF Aménagement ULCO Dunkerque, membre de TVES  
GAILLARD Cyrille – Consultant en développement d'entreprise  
GIBOUT Christophe – PU Sociologie ULCO Dunkerque, directeur adjoint de TVES  
GUERINI Sylvain – CETE Nord Picardie  
HELLEQUIN Anne-Peggy – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES  
HERBERT Vincent – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES  
JOAN Jean-Marc – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES  
JOUVENEL Anthony -  
LE BLANC Antoine – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES  
LHERBIER Jérémy – Communauté Urbaine de Dunkerque  
NUNEZ Maïte – Bureau de l'insertion professionnelle, ULCO Dunkerque  
ROCHE Catherine – PU Droit  
RUFIN-SOLER Caroline – MCF Géographie ULCO Dunkerque, membre de TVES  
RUZ Mylène – PU Géographie ULCO, membre du LOG  
SOLER Alexandre – Conseil Général  
VALCKE Simone – PRAG Économie, ULCO Dunkerque, membre de TVES

# CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CLES 1 ET CLES 2

**Véritable supplément au diplôme**, le CLES permet aux étudiants inscrits dans une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

- Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,
- Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),
- Aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en **ANGLAIS, ALLEMAND, ou ESPAGNOL**. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

### Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?

\* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue (par exemple dans la préparation d'un échange Erasmus).

\* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

\* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignant : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : (1) les étudiants de Master dont la formation inclue un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne (2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

### Comment s'inscrire ?

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

### CLES et bonus

En cas de validation d'au moins deux compétences, les candidats au CLES obtiendront un bonus à leur moyenne générale du semestre 2 (au même titre qu'un bonus sport). Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure.

<b>CLES 1</b>	<b>Bonus</b>	<b>CLES 2</b>	<b>Bonus</b>
CLES validé (4 compétences)	16	CLES validé (4 compétences)	19
3 compétences validées	13	3 compétences validées	16
2 compétences validées	11	2 compétences validées	13



1 compétence validée	0	1 compétence validée	0
0 compétence validée	0	0 compétence validée	0

### **En quoi les épreuves consistent-elles ?**

CLES 1 : l'épreuve s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage, etc...). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre ou un courriel et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure 2 heures.

CLES 2 : l'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point de vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure au total 3 heures.

### **Comment se préparer au CLES ?**

Les épreuves de la certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.

Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.

En consultant le site national : [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr), vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

## **CONTACTS**

### **\* CGU BOULOGNE :**

Responsable : Jean-François Brouttier

Secrétariat : Delphine Delbart

[cles.boulogne@univ-littoral.fr](mailto:cles.boulogne@univ-littoral.fr)

### **\* CGU CALAIS :**

Responsable : Robin Adams-Mayhew

Secrétariat : Audrey PIGERRE (03.21.46.36.00 ), bâtiment C, à côté du secrétariat pédagogique.

[accueil.CGU-Calais@univ-littoral.fr](mailto:accueil.CGU-Calais@univ-littoral.fr)

### **\* CGU DUNKERQUE :**

Responsable : Franck Vindevogel

Secrétariat LEA : Jocelyne Leclercq

[LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr](mailto:LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr)

### **\* CGU ST OMER :**

Responsable : Séverine Bouteiller

Secrétariat : Magali NION (03.21.38.87.06), IUT de St Omer/Longuenesse, 1er Etage.

scolarite-so@univ-littoral.fr

## Présentation des unités Projet Personnel et Professionnel 2015/2016

### Unité 1 Projet Personnel Professionnel : Approche des différents univers professionnels

#### **NB : Le Responsable de formation doit :**

- **Déterminer le nombre d'heures globales de l'unité (20 à 28h)**
- **Définir les modalités de contrôle de connaissances de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sessions**
- **Contactar le CEL pour les modalités pratiques de leur intervention**

#### **Objectifs :**

- Sensibiliser les étudiants à la diversité des métiers, des secteurs professionnels et des structures
- Sensibiliser au fonctionnement du monde socio-économique

#### **Contenu :**

- **Préparation aux rencontres avec des professionnels (1h)**  
*Intervenant : Enseignant*
- **Conférences réalisées par des professionnels (au minimum 4 conférences) (16 à 24h)**  
*Intervenants : Professionnels accompagnés ou non d'un enseignant*
  - Thèmes abordés lors des conférences : description du (ou des) métier(s), du secteur et de la structure ; qualités et compétences nécessaires pour occuper le poste ; parcours ; problèmes et difficultés rencontrés
- **Présentation de l'entreprise, collectivité et association (3h)**  
*Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral*
  - Composante et intérêts socio-économiques d'une entreprise, d'une collectivité et d'une association
  - Valeurs entrepreneuriales du dirigeant ou créateur de l'entreprise, collectivité, association
  - Valeurs intrapreneuriales des salariés et collaborateurs de ces mêmes dirigeants

#### **Déroulement :**

**20 à 28 heures**

#### **Evaluation :**

2 ECTS

**QCM et/ou QRC (Questions Réponse Courte) ou dossier ou oral de synthèse sur les motivations et les idées de projet professionnel : 4/5 de la note**

**Prévoir les modalités de deuxième session**

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes

## Unité 2 Projet Personnel Professionnel : Réflexion sur le projet professionnel

### Objectifs :

- Construire un projet personnel de poursuite d'études (via des recherches documentaires et un entretien avec un professionnel)
- Sensibiliser à la créativité et l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial

### Contenu :

- **Module de réflexion sur le projet professionnel (8 à 12h)**  
*Intervenant : Séverine FRERE*  
Thèmes abordés (l'initiation au PEC est réalisée lors de ce module) :
  - Dégager des compétences à partir d'une expérience
  - Mettre en avant ses qualités et ses valeurs
  - Connaître les études et les débouchés
  - Travailler sur son projet de poursuite d'études (définition des métiers, des secteurs, des formations en lien avec le projet)
  - Réaliser une interview d'un professionnel (si fourchette haute)
  - Candidater à une filière sélective (si fourchette haute)
- **Conférence sur les poursuites d'études et les débouchés (2h)**  
*Intervenant : SUAIOIP ou enseignant*
- **Stimuler la créativité, faire émerger, développer une idée ou un projet de création d'entreprise, d'activité innovante (3h)**  
*Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral*
  - Faire connaître les techniques de créativité : s'exercer à rechercher et à trouver des idées novatrices
  - Passer le test Motivation, Aptitude, Comportement Entrepreneurial (MACE) - Découverte
  - Mettre en évidence les enjeux de la créativité, de la prise d'initiative et de l'innovation par rapport au potentiel professionnel

### Déroulement :

**13 à 17 heures**

### Evaluation :

2 ECTS

**Un rapport et/ou une présentation orale : 4/5 de la note**  
**Prévoir les modalités de deuxième session**

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes

### **LANSAD et CLES**

Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD en Licence et Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera

évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

### **Session 1**

Cadrage général pour chaque année d'études.

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

*Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.*

*Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.*

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

### **Session 2**

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2-L2S4-L3S6-M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1er semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1er semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1er semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

*Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.*

*Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO,*

*CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)*

CLES et certifications en langues

### **Intégration du CLES en L3 – semestre 6 et en M2 – semestre 3**

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 6 de L3 et le semestre 3 du M2 intègrent le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 ou au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

### **Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLES**

#### **Licence 3 – Semestre 6**

Obtention d'une certification de niveau B2 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B1 : 16/20

Voici le tableau de correspondance des notes (CLES) pour le niveau LICENCE uniquement.

Obtention d'une certification B1

Obtention d'une certification B2

4 compétences validées 16/20 20/20

3 compétences validées 11/20 15/20

2 compétences validées 8/20 12/20

1 compétence validée 5/20 7/20

0 compétence validée 0/20 0/20

**Master 2 – Semestre 3**

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

Obtention d'une certification B1

Obtention d'une certification B2

Obtention d'une certification C1

4 compétences validées 12/20 16/20 20/20

3 compétences validées 7/20 12/20 15/20

2 compétences validées 4/20 8/20 12/20

1 compétence validée 1/20 5/20 7/20

0 compétence validée 0/20 0/20 0/20

Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence et Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6 et M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

## **10. SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (SUAIO IP)**

Le Service Universitaire d'Accueil Information, Orientation et Insertion Professionnelle (SUAIO IP) propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à affiner votre parcours de formation (poursuites d'études, débouchés professionnels auxquels mènent vos études, réorientations, etc.) Pour cela, différents moyens sont à votre disposition :

- La consultation du fonds documentaire (en auto documentation ou avec l'aide de la responsable du centre ;
- La possibilité de rencontrer un Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) ;
- Rechercher un stage ou un emploi (démarches à entreprendre, relecture du CV ou de la lettre de motivation, conseils pour la préparation de l'entretien, etc.) ;
- Un fond documentaire spécialisé : CV, lettre de motivation, tests, entretien d'embauche, stage, création d'entreprise, etc. ;
- Possibilité de rencontrer la personne en charge de l'Insertion Professionnelle.

### **Contact du Centre SUAIO IP de Dunkerque :**

Marie-Christine BAUJARD, Responsable de centre

Maison de l'étudiant

280 avenue de l'Université

BP 5526 - 59379 Dunkerque Cedex

Tél : 03.28.23.75.50

E-mail : [suaiodk@univ-littoral.fr](mailto:suaiodk@univ-littoral.fr)

## **12. L'ASSOCIATION ETUDIANTE DIT'L**

L' « Asso DIT'L » est une association Loi 1901, créée à l'initiative d'étudiants en Master « Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux ». Elle vise à promouvoir la vie étudiante. Pour cela, elle organise des activités et des rencontres entre étudiants de formations différentes, facilitant ainsi l'intégration des nouveaux étudiants sur le territoire dunkerquois (tournoi de football, tournoi de cartes, soirées étudiantes, voyage d'études...). Elle participe également à la promotion et à la mise en valeur des équipements sportifs présents à Dunkerque.

Les manifestations et les activités permettent de faire connaître notre formation sur le pôle universitaire de Dunkerque, mais aussi participent à la rencontre entre étudiants issus d'horizons divers.

Les recettes issues des manifestations participent au financement du voyage d'études, qui est organisé par l'association. Les voyages d'études ont pour finalité de rencontrer des acteurs de l'aménagement urbain et de la gestion des littoraux. L'objectif étant de faire découvrir aux participants (étudiants et anciens) des méthodes et des approches différentes utilisées dans d'autres territoires dans le domaine du développement de territoires. En ce sens, il s'agit de fournir aux étudiants une vision plus large des problématiques touchant aux domaines de l'aménagement et du développement des territoires et des zones côtières.

**L'adresse du blog (à faire vivre !) : [assoditl.skyblog.com](http://assoditl.skyblog.com)**



La

mission du CEL/Hubhouse est de faire de l'ULCO une université d'excellence en entrepreneuriat.

La réalisation de cette mission passe par trois axes d'actions à destination des étudiants et des équipes pédagogiques des quatre sites de l'ULCO. Ces trois axes d'actions concernent la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Ce programme doit permettre de développer l'esprit d'entreprendre de nos étudiants, d'éveiller leur puissance créatrice et de susciter leur engagement dans des projets entrepreneuriaux. Il est sous-tendu par une démarche de plus en plus riche et structurée où les étudiants sont appelés à prendre des initiatives, à élaborer des projets et à les gérer ou simplement à intérioriser des valeurs entrepreneuriales. Ce peut être des projets individuels ou collectifs liés à leur domaine d'études. C'est dire que les actions relatives au développement de l'esprit d'entreprendre que nous proposons s'adaptent pleinement aux besoins de nos filières de formation, ce en fonction de leurs particularités et des exigences en matière de pratiques professionnelles. Une telle démarche permet aux étudiants de se démarquer de façon concrète sur le plan de la créativité, de l'innovation et de l'action. L'esprit entrepreneurial que nous inculquons à nos étudiants se traduit par une manière d'être, de penser et d'agir. Cet esprit favorise le désir d'entreprendre, d'innover et de réaliser des projets professionnels personnels en termes de salarié ou de créateur/repreneur d'activité qui réussit.

### **Présentation de « destination entreprendre 2013 »**

Le CEL/HUBHOUSE est implanté dans ses locaux du 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de l'Etudiant depuis maintenant 2 ans ....lieu où tout est mis en œuvre pour accueillir, guider, soutenir l'étudiant dans ses projets, ses envies de création (association, entreprise) ou pour le conforter vers une meilleure insertion professionnelle vers le salariat, en lui donnant des aptitudes, des comportements entrepreneuriaux (créativité, confiance en soi, initiative, esprit d'équipe, innovation, autonomie, goût du challenge, .....).

Outre nos activités pédagogiques récurrentes, nous avons conçu :

#### **« Destination Entreprendre 2013 »**

Il s'agit de proposer, dans nos locaux, une série d'événements pédagogiques, entrepreneuriaux mais aussi « festifs », destinée à :

- amener nos étudiants et leurs enseignants à connaître nos locaux, les outils mis à leur disposition
- découvrir nos missions,
- démontrer que l'entrepreneuriat peut être souvent source d'épanouissement, de réalisations valorisantes, de dépassement de soi et aussi de découvertes, de rencontres ....

Cette version 2013 de « destination entreprendre » sera testée et évaluée sur Dunkerque pour être, au cours des années à venir, déclinée sur les 4 sites de Dunkerque, dans une version remaniée.

Contact : Chantal VANDENBROUCKE

Tél. 03 28 23 70 91 chantal.vandenbroucke@univ-littoral.fr





## **SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE**

### **SOINS**

- Consultations (Soins urgents, vaccinations, certificats de sports, renouvellement pilules contraceptives)
- Examen de santé réglementaire
- Accompagnements et intégration des étudiants en situation de handicap

Consultations infirmière et médicale sur rendez-vous tous les jours.

### **CONSULTATIONS PSYCHOLOGIQUES**

- Mal être, isolement, difficultés psychologiques ... entretiens sur rendez-vous auprès de la secrétaire (03.28.23.71.61 ou [smppsdk@univ-littoral.fr](mailto:smppsdk@univ-littoral.fr))

### **PREVENTION**

- Gestion du stress, nutrition, auto-évaluation santé
- Formation secourisme (PSC1) : délivrance du diplôme « Protection et Secours Civique Niveau 1 »
- Universanté Nutrisport en octobre-novembre testez vos performances, village santé-prévention

### **UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS DE SANTE**

Infirmières / Médecins / Secrétaire / Psychologues

### **CONTACTS**

Pour tous renseignements

Secrétariat tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30

03.28.23.71.61.

[smppsdk@univ-littoral.fr](mailto:smppsdk@univ-littoral.fr)

<http://www.univ-littoral.fr/vieetudiante/sante.htm>

## SERVICES UNIVERSITAIRES

### **Bibliothèque Universitaire :**

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.74.74

### **Restaurant Universitaire**

Place des Nations – Dunkerque

### **CROUS :**

Centre Universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.70.76

### **SUAPS**

Centre Universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.76.67

### **Assistante Sociale**

Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.71.61

### **Infirmière**

Centre Universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université – Dunkerque

Tel : 03.28.23.71.61

## **13. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **Parcours Licence/Master/Doctorat LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (Applicables pour la fin du contrat 2010/2015)**

Proposition adoptée par le CEVU du 21 juin 2011-Proposition votée par le CA du 5 juillet 2011

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 7 août 2002 relatif aux études doctorales ;

Arrêté du 7 août 2006 sur la formation doctorale ;

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la circulaire du 1er août 2006 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;

### **Règlement des études**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer à la Division de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DAIO/IP) et à la Division des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le règlement des études ou le guide des études propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

DEVE-L.B/S.D-CA  
05/07/2011

### **CURSUS MASTER (4 semestres)**

#### **CURSUS MASTER (4 semestres)**

##### **Inscription**

L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'accès en 1ère année de master n'est pas sélectif.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

Le nombre d'inscriptions en M 1 n'est pas limité.

L'admission en 2ème année de Master (recherche ou professionnelle) n'est pas de droit et se fait sur décision du Président de l'Université

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Tout étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de licence et qui n'aurait qu'un semestre de retard, n'est pas autorisé à progresser de Licence en Master.

## Calendrier universitaire et sessions d'examen

- L'année universitaire s'organise entre le 1er septembre et le 30 juillet de l'année universitaire concernée (délibération de jury comprises).
- A titre exceptionnel, pour les étudiants inscrits dans un diplôme avec un stage long, les délibérations de session 2 auront lieu avant le 15 octobre de l'année universitaire N+1.
- L'intervalle entre deux sessions d'examen est, au moins, de deux mois sauf dispositions pédagogiques particulières adoptées en CEVU et CA (semaine de tutorat...).
- On entend par « session », toutes les opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une délibération du jury.

## Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.
- Les modalités des examens doivent garantir l'anonymat des copies.
- L'organisation du Master est semestrielle, sa validation est annuelle.

Attention :

- \* la dernière note obtenue à une épreuve repassée est conservée.
  - \* en cas d'habilitation partagée, ce sont les modalités de contrôle de l'université porteuse qui s'appliquent, ou du moins, celles qui ont fait l'objet d'un consensus entre les formations des universités concernées.
  - \* si une épreuve est constituée d'un groupe d'épreuves (cour magistral, TD, TP), la présence à une épreuve engage l'étudiant pour les autres épreuves.
- Il appartient au jury de déterminer l'application ou pas du contrôle continu à la notion d'épreuve.
- \* un même enseignement au cours du semestre sur des sites différents donne lieu à un même sujet d'examen et à une épreuve organisée en même temps.

## ECTS (European Credits Transfert System) et capitalisation

Les crédits ECTS sont affectés aux UE (Unité d'enseignement), et aux EC (Eléments Constitutifs) si possible.

Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

## Capitalisation – Compensation

### \* capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC avec crédits ECTS sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Une UE ou un EC acquis ne peut être repassé sauf cas exceptionnel (voir rubrique « déroulement des examens... »).

### \* compensation

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE.

La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement.

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'EC, de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

### \* BONUS :

- Prise en compte du sport, de la pré-pro, et de tout autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal) dans la limite de 5 % du total maximum des points (10 points maximum).

.

- Le jury prend en compte le bonus, de préférence, au semestre.

## Jury

- Le Président de l'université nomme le président et les membres du jury.

Un jury est nommé par année d'études et comprend au moins une moitié d'enseignants chercheurs ou

d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC avec crédits ECTS et des UE, sur la validation des semestres et sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation (voir le paragraphe concerné) et la règle dite du « supérieur ».

- Règle du Supérieur : le Président de Jury précise dans le règlement des études s'il applique la règle du supérieur, et comment il l'applique.

### **Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.**

Exemple d'énoncé d'une règle du supérieur :

#### **(d'autres modalités de calcul sont envisageables)**

Le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant.

La règle du supérieur vaut pour les deux sessions.

e = examen final p = contrôle continu E = Note retenue

**si e supérieur ou égal à p, alors  $E = e$  ET si e inférieur ou égal à p, alors  $E = (e + p)/2$**

- Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis à la Division des études et de la Vie Etudiante (DEVE) pour le 31 octobre de l'année universitaire N+1.

- Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants (relevé de notes individuel).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

A la demande de l'étudiant au Président du Jury, ses notes ne seront donc plus affichées, uniquement le résultat :

admis, ajourné, AJAC.

- Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et qui arrivent d'un autre établissement :

Les résultats et notes obtenus par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » seront pris en compte par le jury si le parcours est compatible.

- Points de JURY :

L'existence de la possibilité ou non de " points de jury " est précisée dans le règlement propre à chaque formation.

Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

### **Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise**

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les deux semestres du M1.

En cas d'obtention, le diplôme est édité, à la demande de l'étudiant, par le bureau scolarité.

### **Obtention du diplôme final de Master**

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà de la licence (1ère et 2ème année de master).

### **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

### **Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance**

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et téléphones portables sont interdits (les étudiants en seront informés).

- Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et, après que le dernier sujet ait été distribué.

Les retards individuels sont à l'appréciation du président de jury ou de son représentant.

En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

- Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours.

Dans APOGEE sera donc saisi « ABI » (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session.

Le semestre ne pourra être validé.

L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ».

La note ZERO sera alors saisie.

Un étudiant absent justifié à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

- Etudiants boursiers : la présence des étudiants aux examens, TD et TP, est obligatoire.

- Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.

### **Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)**

Le règlement des études doit prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.

Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

#### **Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

#### **Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

#### **Salarié** : application du régime salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

*Il est dispensé de l'assiduité, peut ne pas passer le CC et est invité à passer l'examen terminal*

### **Dispositifs d'évaluation des enseignements**

Ils sont adaptés aux réalités des différents départements en fonction du nombre d'étudiants et du caractère de ces enseignements.

Ils font l'objet de la procédure instituée par l'université (questionnaire en ligne sous le sceau de l'anonymat) et/ou des commissions pédagogiques paritaires pour tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les usagers étudiants.

### **Stage :**

Les départements doivent indiquer dans le guide des études l'existence et la durée précise du stage.

Les étudiants peuvent faire un stage en entreprise et/ou une initiation

DEVE-L.B/S.D-CA  
05/07/2011

## **MATERIEL ET SALLES :**

### **1. Dispositions matérielles et financières**

1.1. L'utilisation du téléphone et du photocopieur est réservée à l'usage exclusif de l'administration. Toute utilisation du matériel téléphonique ou de photocopies à des fins pédagogiques doit être l'objet d'une autorisation préalable des responsables du Master. En outre, la demande doit être financièrement chiffrée par l'étudiant responsable. Toute contravention à cette règle entraînera l'interdiction définitive du matériel à l'étudiant concerné.

1.2. Vidéo et informatique : l'utilisation de la vidéo et du matériel informatique fait l'objet d'un règlement intérieur complémentaire, affiché dans les salles spécialisées.

1.3. Toute utilisation du matériel fait l'objet d'une demande préalable déposée au moins 48 h à l'avance auprès du secrétariat.

1.4. Le départ d'un étudiant en stage a lieu après la signature d'une convention avec l'entreprise. Le Master ne prend en charge aucun frais de déplacement pour les enseignants ou les stages. Ceux-ci restent à la charge de l'étudiant.

### **2. Bibliothèque et salle de documentation**

- Les étudiants bénéficient de la bibliothèque universitaire. La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi du 8 h 00 à 19h15 et le samedi matin du 9h00 à 12h45.

- La documentation spécialisée de la Maison de la Recherche est accessible aux étudiants du Master.

## **SECRETARIAT ET ADMINISTRATION**

### **1. Secrétariat**

Le secrétariat est ouvert aux étudiants tous les jours de 8 h 30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le secrétariat ne prendra aucun message téléphonique personnel concernant les étudiants.

### **2. Administration**

Les enseignants reçoivent les étudiants sur rendez-vous demandé au secrétariat pédagogique, ou envoyé directement par mail aux enseignants.

### **3. Conseil pédagogique**

Sont membres de droit l'ensemble des enseignants, universitaires et professionnels, ainsi que deux étudiants élus par année. Ces représentants doivent être élus par les étudiants dans le mois qui suit la rentrée scolaire.

Au moins quatre réunions pédagogiques sont programmées dans l'année.